



**Frapna Drôme Nature
Environnement**

Rapport d'activité pour l'année 2018

Assemblée générale du 22 mars 2019

**Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : herisson@frapnadrome.org • Site : www.frapnadrome.org**

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

Rapport d'activité 2018

Préambule

Ce rapport d'activité pour l'année 2018 a été construit avec le même plan que les rapports des années précédentes. Les lecteurs retrouveront ici la trame et l'organisation des bilans précédents, et parfois aussi une description du contexte identique. Seules les actions menées sont actualisées. En effet, la plupart des actions de l'association se situe sur le long terme.

Des problèmes anciens qui n'évoluent pas ? Que fait Frapna Drôme Nature Environnement ? Cette question pourrait interroger l'efficacité de nos actions...

Pour répondre aux urgences écologiques que nous décrivons chaque année dans ces rapports, il faudrait une mobilisation de toute la société humaine pour réduire son impact. Pour être efficace, cette mobilisation devrait engager une réduction très rapide de la croissance démographique, l'arrêt du gaspillage des ressources naturelles et la fin de toutes destructions de biodiversité. Ces objectifs imposeraient des changements radicaux dans l'organisation humaine : aménagement du territoire, transports, industrie, alimentation, commerce, économie, agriculture, éducation, mise en œuvre de la solidarité...

De la Chine aux États-Unis en passant par l'Europe, aucun projet politique ne répond à ces objectifs et n'engage de tels changements. L'équilibre géopolitique de la planète est basé sur la concurrence et l'économie mondialisée du gaspillage : les scientifiques au chevet de la planète nous annoncent donc, de plus en plus nombreux et avec certitude, les catastrophes à venir.

Revenons à la Drôme : comme d'autres endroits en France et dans le monde, arriverons-nous à organiser ce territoire pour qu'il puisse répondre aux urgences ? Peut-on espérer générer une prise de conscience et des actions locales pour un changement global ?

Alors que fait cette association départementale de protection de l'environnement ? Son objectif principal est énoncé ainsi par ses adhérents :

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

Les 850 citoyens et associations qui présentent ci-dessous leurs actions ont conscience de la dimension du défi à relever.

Au 22 mars 2019 sont-ils pessimistes, optimistes, très inquiets, ou déterminés ? Et vous ?

Une vingtaine de personnes ont contribué à ce rapport d'activité. Leur souhait est de proposer un bilan annuel, mais aussi une description des préoccupations, de l'organisation et des activités de l'association : pour que toute personne puisse se repérer et contribuer au projet.

Le mouvement est ouvert et ne demande qu'à croître.

Rappel des objectifs de l'association

La fédération s'emploie à préserver le patrimoine naturel de la planète pour qu'il reste un bien commun géré durablement. Elle est confrontée aux spéculateurs qui s'approprient les ressources naturelles et s'enrichissent en créant parfois même la pénurie.

Dans ses orientations, Frapna Drôme Nature Environnement rappelle qu'elle s'engage pour une réorientation de notre société et de nos modes de vie pour préserver environnement, nature et biodiversité.

Les membres de l'association partagent leur passion pour la faune, la flore et les milieux, leur attachement à une qualité de vie et leur solidarité avec tous les hommes. Ils dénoncent les projets destructeurs dans le département et les départements voisins, et participent à créer des alternatives.

Le projet associatif

Les assemblées générales entérinent cette déclaration issue des orientations précédentes : « Les urgences écologiques sont connues depuis plus de 50 ans, les solutions aussi : la transition, c'est maintenant ! »

Pour répondre à cette demande d'efficacité, les actions de l'association ont été réparties en 4 objectifs prioritaires, qui sous l'objectif principal de l'association forment ensemble le projet associatif :

1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique
2. Pour considérer autrement la nature
3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain
4. Pour agir ensemble

Chaque action appartient à un pilier, mais doit permettre aussi parallèlement de prendre en compte les autres objectifs de l'association pour être cohérent et garder une vision globale.

Ces 4 piliers du projet associatif structurent les *épines*, le site internet, les rapports d'activité annuels, les ordres du jour et comptes rendus de CA. Le projet associatif est reconduit tout au long de l'exercice et d'un exercice sur l'autre. Il peut évoluer régulièrement en fonction des actions de l'association. Le CA en aménage les sous-rubriques en fonction de cette évolution.

Méthode

Le mode d'action de l'association est identique pour tous ses projets. Elle vise à animer la démocratie sur les enjeux environnementaux :

- Mutualiser l'information, la diffuser,
- Réunir des groupes et les animer, leur fournir une logistique et une organisation,
- Élaborer ensemble des positions pour participer au débat public,
- Communiquer, former, informer,

2018 : croissance des dons, adhésions et gestes gratuits

Frapna Drôme Nature Environnement agit depuis le 16 mars 1977. En 2018, 829 personnes dont 18 associations ont cotisé, mais ce sont finalement plusieurs milliers de sympathisants qui ont contribué aux objectifs de l'association.

En 2018, comme l'avait souhaité l'assemblée générale et dans la continuité des textes adoptés depuis 2007, l'action s'est poursuivie pour que l'association dispose de moyens adaptés à son projet. Trois leviers ont été utilisés cette année encore :

- Demande exclusive de subventions sur la globalité de notre projet auprès de tous ses partenaires.
- Réduction des dépenses.
- Appel aux dons, à l'implication des adhérents dans le fonctionnement quotidien.

« Soyons le changement que nous voulons voir dans ce monde » disait Gandhi.

Frapna Drôme Nature Environnement se transforme à l'image de la société qu'elle souhaite et recherche sans cesse une plus grande cohérence : ne plus gaspiller, développer des ressources locales citoyennes renouvelables, préserver la qualité de vie, générer du bonheur, de la convivialité.

Si l'enthousiasme et l'énergie sont croissants, le noyau dur des militants qui entretiennent l'outil régulièrement pour qu'il soit solide et cohérent, appelle à être renforcé en 2019.

1. Pour sortir de la boulimie énergétique et lutter contre le dérèglement climatique

1.1. Sortir du Nucléaire

1.1.1. Contexte

Au début des années 1960, la France réfléchit à la construction de réacteurs nucléaires... Au début des années 1970, EDF est autorisée à construire six premiers réacteurs nucléaires, deux à Fessenheim puis quatre à Bugey dans l'Ain. Le choc pétrolier de 1973 montre la fragilité énergétique de la France, qui accélère et développe la construction de centrales nucléaires. Le contrat programme de 1974 lancera en particulier la construction des centrales locales de Cruas (07) et du Tricastin (26), deux fois quatre tranches de 900 MW exploitées par EDF. En 1977, la Drôme a, de plus, « la chance » de bénéficier du projet d'implantation de l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte par EURODIF. La centrale du Tricastin sera mise en service en 1980 et 1981, la centrale de Cruas en 1984 et 1985. Les catastrophes de Tchernobyl en 1986, puis de Fukushima en 2011, viendront confirmer toutes les craintes exprimées par les anti-nucléaires particulièrement les militants à l'origine de la Frapna mobilisés contre Superphénix en 1977. Dès sa création, Frapna Drôme Nature Environnement dénoncera l'engagement nucléaire français, et particulièrement l'impact et les dysfonctionnements de la centrale drômoise. Frapna Drôme Nature Environnement est adhérente du réseau Sortir du Nucléaire, travaille depuis sa création avec la CRIIRAD et siège au bureau et à la commission locale d'information du Tricastin. La centrale du Tricastin a dépassé désormais les 30 années de fonctionnement. Elle est exposée au risque d'inondation et de séisme et est située à proximité de trois aéroports et dans un complexe nucléaire et chimique comprenant six sites Seveso. Dès 2010, Frapna Drôme Nature Environnement demandait aux responsables la fermeture de cette centrale pour laquelle la probabilité d'accident grave n'arrête plus de croître. En 2013, une présence anormale de Tritium a été détectée dans les eaux souterraines sous le réacteur, sans que l'origine ne puisse être identifiée. Pour Frapna Drôme Nature Environnement, cette fermeture est plus que jamais prioritaire, elle met en cause notre survie... En 2014, les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement réunis en Assemblée Générale Ordinaire adoptent à l'unanimité la motion suivante :

Arrêt de la centrale nucléaire du Tricastin, non au rafistolage des vieux réacteurs :

Les quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin mis en service en 1980-1981 avaient été conçus pour une durée de vie de 30 ans. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a jugé le 3 décembre 2010 que le réacteur n°1 était apte ''à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires'' par EDF. Le 6 février 2015, l'ASN a annoncé l'autorisation de fonctionnement au-delà de trente ans du réacteur n°2 de la centrale du Tricastin à la suite de sa visite décennale. C'est la première fois en France que des réacteurs pourront fonctionner au moins jusqu'à 40 ans. De nombreux

nucléocrates demandent leur prolongement jusqu'à 60 ans ! Cette centrale cumule les défauts : plus de 20 microfissures sur la cuve du réacteur... Elle est exposée aux risques d'inondation, de séisme et de chute d'avion. Sa protection est impossible à assurer comme l'a montré l'intrusion des militants de Greenpeace le 15 juillet 2013. L'analyse des incidents déclarés par l'exploitant à l'ASN depuis l'an 2000 montre une augmentation significative des défaillances techniques (non tenue au séisme de robinets, sources d'alimentation électriques indisponibles...) : 12 incidents en 2012, 8 en 2013, 15 en 2014 et déjà 2 début 2015. Les résultats des tests de sécurité montrent que la centrale de Tricastin ne répond pas à tous les critères européens. Les 55 hectares du site de la centrale sont pollués. Plusieurs fuites de tritium dans la nappe ont été détectées. Les eaux sous la centrale témoignent d'une présence anormale de tritium, largement supérieure à la norme autorisée. L'eau polluée est récupérée, stockée dans une enceinte en principe étanche, diluée puis rejetée dans le canal de Donzère-Mondragon. Mais la pollution n'a pas été éliminée. Depuis l'accident nucléaire de Fukushima, les dangers externes se sont accrus : survols de certaines centrales par des drones, attentats de janvier. L'ineptie des périmètres des plans particuliers d'intervention et des plans d'urgence a été largement démontrée. Cette centrale ne produisant que 6 % de la production d'électricité française, sa fermeture pourrait être largement compensée par des mesures d'économies énergétiques. Alors que l'Autorité de Sûreté Nucléaire envisage d'autoriser la prolongation de l'activité d'autres réacteurs, les adhérents de la Frapna Drôme réunis en Assemblée générale le 27 mars 2015 demandent la fermeture de la centrale du Tricastin et le confinement de la pollution.

1.1.2. Campagne fermeture Tricastin : différents temps.

Tout le monde peut comprendre les enjeux du problème dénoncé depuis plusieurs décennies. Les constats accablants se multiplient, montrant que nous nous rapprochons d'un dénouement tragique. Les *épines drômoises* les ont décrits dans plusieurs articles illustrés par Pierre Ballouhey :

- Le traitement impossible des déchets et des vieux équipements qui s'accumulent (lire le numéro 178).
- La pollution historique sous le site du Tricastin qui s'aggrave (lire le numéro 179).
- Des transports de substances radioactives dangereux qui exposent les populations aux radiations (lire le numéro 180).
- Des incidents dans la filière nucléaire qui se multiplient et plus particulièrement à la FBFC (AREVA) à Romans (lire le numéro 181).
- Des sols radioactifs dans les Alpes du nord plus de 30 ans après Tchernobyl témoignent de l'impact irréversible des accidents (lire numéro 182).
- Des centrales nucléaires inadaptées et dangereuses face au dérèglement climatique (lire numéro 183).

4 affiches pour arrêter la centrale du Tricastin (lire numéro 184).

La Drômoise du nucléaire : pour que tous ceux qui aiment la Drôme, demandent l'arrêt de la centrale du Tricastin (lire numéro 185 et 186).

Arrêtons la centrale du Tricastin (lire numéro 187).

Démantèlement, le cauchemar saison 2 (lire numéro 188).

Tout va bien Monsieur de l'ASN (lire numéro 190).

Tricastin : grand Carénage - Une nouvelle croisière avec EDF (lire numéro 192).

Gestion calamiteuse du défaut de résistance au séisme de la digue du Tricastin (lire numéro 195).

Nous sommes face au désastre nucléaire comme face au dérèglement climatique : après la catastrophe de Fukushima, la France et le Japon sont les deux derniers pays riches qui continuent à investir une part importante de leurs recherches dans le nucléaire. Depuis 2016, le Conseil d'Administration de Frapna Drôme Nature Environnement a lancé une campagne pour agir avec toute la population pour exiger l'arrêt immédiat de toutes les centrales de plus de trente ans et particulièrement de la centrale drômoise du Tricastin. Des affichettes ont été imprimées et publiées dans les *épines drômoises* : à utiliser pour les placarder dans tous les lieux publics. Pour certaines manifestations ou stands, ces affiches ont été aussi imprimées sur des grands panneaux bâchés à la disposition des adhérents. Ces dessins ont été également mis à disposition pour être communiqués par chacun sur les réseaux sociaux. Les contenus des *épines* cités ci-dessus ont servi à alimenter la conversation. Un jeu était proposé pour dialoguer : « Après un accident sur les centrales nucléaires de Cruas ou du Tricastin, que vaudra ... ta voiture, ta maison, ton terrain, ton

entreprise ? » Ce matériel a été utilisé dans tous les événements et dans toutes les animations de l'association. Il est renforcé chaque année avec de nouveaux arguments.

EDF demande la prolongation sur 10 ans, voire 20 ans des réacteurs 900MWe et nous nous inquiétons de la réelle capacité de maintenir une qualité suffisante de sûreté et sécurité de ces matériels. Le réacteur du Tricastin numéro 1 sera le premier à subir les examens (2019) qui doivent permettre à l'Autorité Nucléaire de décider si oui ou non ce réacteur sera apte à être prolongé. Paradoxalement les travaux seront en partie engagés avant l'accord ou le refus des autorités.

Notre position est claire, nous demandons l'arrêt définitif de ce matériel totalement obsolète et fragilisé par 40 ans d'utilisation, des défauts de sous revêtement difficilement décelables, des anomalies au niveau du couvercle et de la cuve, des fissures provoquant l'absence de marge de rupture...justifient largement l'arrêt complet de ce réacteur.

Enfin, les risques d'inondation en cas de séisme sont lourds de conséquence pour l'ensemble de la centrale du Tricastin car la digue protégeant contre les inondations du canal qui surplombe de 6 mètres la centrale n'est pas apte à résister aux séismes les plus forts.

L'ASN a demandé en 2018 l'arrêt sur plusieurs mois pour pallier cette anomalie, mais sous les pressions du concessionnaire et de l'ETAT, la centrale a été remise en fonction alors que la restauration de la digue n'a été réalisée qu'en partie. L'ASN, gendarme du nucléaire, n'a, en réalité, qu'une relative indépendance et ceci doit nous inviter à être encore plus vigilants et réactifs face à ce grand carénage des 900 MWe et plus particulièrement du réacteur numéro 1 du Tricastin qui cumule les problèmes. La mobilisation des adhérents de la FRAPNA Drôme Nature Environnement sur le sujet doit être beaucoup plus importante. Nous ne pouvons pas nous contenter de dialogues techniques, l'information et le débat avec la société civile doit être élargi car nous sommes tous concernés.

Un groupe de travail a été mis en place au niveau de la CLIGEET, groupe auquel nous participons. Mais il ne remplacera en rien l'implication directe des citoyens.

Nous avons dénoncé, à plusieurs reprises, ces incertitudes et nos inquiétudes dans les épines drômoises et travaillons collectivement avec les autres associations pour informer nos concitoyens des dangers encourus par ces prolongations dont le coût estimé par la Cour des comptes est de plus de 100 milliards d'euros. Autant d'argent qui n'est ni investi dans les économies d'énergie ni dans les énergies renouvelables.

Au mois de novembre, une réunion commune aux deux CLI drômoises a été organisée pour aborder les conditions de sécurité pour la prolongation des réacteurs de 900MWe. Frapna Drôme Nature Environnement avec la CRIIRAD, le Réseau Sortir du Nucléaire et Stop Nucléaire 26/07 ont boycotté cette réunion car elle était organisée comme une communication au service d'EDF. Les membres de la CLI n'avaient pas de place à la tribune alors que les associations souhaitaient porter leur message au public : s'il suffisait d'informer la population sur les conditions de sécurité, cela laissait entendre que la décision de prolongation des centrales vieillissantes avait été prise. Mais où et par qui, et avec quel débat public ?

1.1.3. Plainte contre EDF avec le Réseau Sortir du Nucléaire

Le 30 juin 2017, EDF a informé l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) d'un défaut de résistance au séisme majoré de sécurité (SMS) d'une portion de 400 mètres en rive droite de la digue du canal de Donzère-Mondragon, à l'amont de la centrale nucléaire du Tricastin.

Un rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire daté du 25 juin 2018, revenant sur une inspection menée le 13 décembre 2017, permet de saisir à quel point EDF a négligé ce risque, faisant état de graves dysfonctionnements. Cette négligence est d'autant plus grave qu'elle s'étale sur près de dix ans (voir annexe). Et comme le montre le rapport d'inspection de l'ASN, l'analyse des conséquences potentielles d'une rupture de la digue a été menée de manière tardive et sommaire.

Par ailleurs, alors qu'une question aussi grave doit faire l'objet d'une déclaration dans les meilleurs délais, EDF s'est gardée d'évoquer, dans ses échanges avec l'ASN début 2017, ses suspicions de non-tenue au séisme de la digue.

Une fois le problème caractérisé, EDF a attendu 5 mois pour en avertir l'Autorité de sûreté nucléaire. Elle a également mis quatre mois pour avertir son voisin Orano, qui exploite un énorme complexe nucléaire d'enrichissement de combustible nucléaire à proximité de la centrale, alors que ses installations aussi subiraient les conséquences d'une rupture de la digue !

Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Frapna Drôme Nature Environnement, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche, SDN Sud-Ardèche et Stop Tricastin portent donc plainte aujourd'hui contre EDF et son directeur du parc nucléaire et thermique pour le délit de risques causés à autrui, le délit de retard dans la déclaration d'incident et les contraventions de mauvais traitement des écarts constatés.



**Plainte dégue
Tricastin 301118 + a**

1.1.4. Plainte contre EDF avec le réseau Sortir du Nucléaire

Le 24 novembre 2016, au tribunal correctionnel de Valence, EDF paraissait en citation directe, là encore les trois associations unies dénonçaient la non-réactivité de cette entreprise par rapport à une fuite de tritium proche des réacteurs 2 et 3 du Tricastin dans les eaux souterraines, constatée le 8 juillet 2013. Un mois après l'événement EDF n'avait toujours pas identifié l'origine de la fuite et n'avait pas informé l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Dès le 19 décembre 2013 une plainte était déposée pour pollution des eaux. Cette plainte a été classée sans suite après un simple rappel à la loi. Deux citations directes ont été faites par les associations en décembre 2015 puis le 24 novembre 2016. EDF n'a fourni les éléments justificatifs que la veille du 24 novembre rendant impossible l'intervention de notre avocat. L'affaire a été reportée au jeudi 6 juillet 2017. En juillet, l'audience de plaidoirie a été reportée une nouvelle fois au 4 avril 2018. Après de nombreux renvois, l'affaire sera enfin examinée le mercredi 7 mars 2019 à 15h30 au tribunal correctionnel de Valence.

1.1.5. Plainte contre EDF pour la mauvaise gestion de la centrale de Cruas

En septembre 2018, le conseil d'administration a pris une délibération pour agir en justice avec le réseau sortir du nucléaire, contre EDF, pour mauvaise gestion de la centrale de Cruas entraînant une pollution au tritium et une pollution aux hydrocarbures.

1.1.6. Participation à la Commission Locale d'information des Grands Équipements Électriques du Tricastin (CLIGEET) et à la Commission Locale d'Information Framatome

Notre présence aux deux bureaux et aux deux commissions locales d'information, nous permet d'affirmer nos choix citoyens et de veiller au respect des règles qui se sont renforcées à la suite de l'accident de Fukushima. Pour participer à ces instances, notre collaboration avec la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radio Activité et plus précisément avec son Président est forte. Nous avons mis en place un atelier pour réfléchir et préparer les interventions de nos représentants, ces rencontres sont ouvertes à tous les adhérents que nous souhaitons voir venir nombreux : deux enjeux importants s'ouvrent comme le grand carénage (prolongation du Tricastin au-delà des 40 ans prévus initialement) et le démantèlement de certaines structures.

Sur l'année 2018 notre association a participé aux réunions plénières des deux CLI de la Drôme ainsi qu'aux bureaux (CLIGEET pour le Tricastin et CLI Framatome pour Romans)

1.1.7. Participation au conseil d'administration de l'association nationale des comités et commissions d'information (ANCCLI)

Nous bénéficions depuis 2017 également d'une place au conseil d'administration de l'association nationale des comités et commissions d'information (ANCCLI) qui regroupe l'ensemble des CLI de France. Il y a autant de CLI que d'installations nucléaires de base.

Nous avons également été présents à l'assemblée générale de l'ANCCLI et à la 30^{ème} conférence des CLI. Nous avons également participé à la réflexion nationale conduite par l'IRSN (institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) et l'ASN (autorité de sûreté nucléaire) sur la rénovation envisagée d'ici 2028 de 48 réacteurs qui vont atteindre l'âge de 40 ans (projet appelé « grand carénage »)

EDF demande la prolongation sur 10 ans, voire 20 ans des réacteurs 900MWe et nous nous inquiétons de la réelle capacité de maintenir une qualité suffisante de sûreté et sécurité de ces matériels.

Nous avons également participé, au niveau national, à la réflexion sur la création d'une piscine centralisée pour recevoir des déchets qui ne trouvent plus de lieu de stockage. Chaque réacteur produit 220 m³ de déchets radioactifs par an, soit 12 760 m³ pour l'ensemble du parc, soit 4 piscines olympiques. Et pourtant les autorités continuent d'affirmer que l'énergie nucléaire est une énergie propre.

Là encore, on découvre l'absurdité d'un système qui ne sait absolument pas gérer les déchets radioactifs à long terme. CIGEO et le projet d'enfouissement sur des centaines de milliers d'années, nous montre combien le nucléaire pose de graves problèmes de sûreté à très long terme, faisant fi du bien commun pour nous et les générations futures.

1.1.8. Autres actions

Nous avons souhaité soutenir les militants de Greenpeace face au tribunal en mai pour leur action à la Centrale de Cruas : un communiqué de presse a été cosigné avec l'association Stopnucléaire 26/07 et avec le réseau Sortir du nucléaire et diffusé sur notre site.

La Drômoise du nucléaire, la descente à vélo médiatique par les voies vertes de Romans (Framatome) en passant par Cruas et jusqu'au Tricastin n'a pas pu se faire en juin 2018, faute d'un engagement suffisant de participants. Cette opération reste possible en 2019 si les adhérents veulent la reconduire.

1.1.9. Communication presse

Sur ces différentes actions, l'association a fait passer plusieurs communiqués relayés par les différents médias locaux. Des articles sont parus dans *Drôme Hebdo* et le *Dauphiné libéré*. Plusieurs émissions de radio alimentées par un représentant de Frapna Drôme Nature Environnement ont permis aussi de faire connaître la position de l'association.

1.1.10. Communication épines

Ces dossiers ont fait l'occasion de plusieurs communications en direction des adhérents et ont alimenté le site Internet www.frapnadrome.org.

Les extraits des 3 numéros des *épines* de 2018 sont dans les fichiers ci-dessous :



ED 192 Drômoise
du nucléaire.pdf



ED 192 GRAND
CARENAGE.pdf



ED195 Nucléaire
carénage et sous tra

1.1.11. Perspectives

Le nucléaire est en déclin : l'État français ne peut plus soutenir inconditionnellement cette industrie qui est frappée par une crise nationale et mondiale. L'industrie nucléaire française aborde ainsi dans une situation industrielle et financière très fragile, les défis majeurs liés au vieillissement du parc national (moyenne d'âge de 32,4 ans 37 ans pour la centrale du Tricastin (1980) et 33 ans pour Cruas (1984). Les questions de la prolongation, de l'arrêt et du démantèlement, de la gestion de l'entreposage des matières, du renouvellement éventuel des réacteurs et des usines restent sans réponse : les mauvaises solutions envisagées font peser les menaces graves pour notre avenir écologiquement et économiquement. Frapna Drôme Nature Environnement se mobilisera plus que jamais pour la fermeture de la centrale drômoise du Tricastin. Sur le plan départemental, nous voulons développer le travail de l'atelier Sortir du nucléaire et espérons une plus grande implication de nos adhérents. Nous appelons également à une plus grande coordination des diverses associations qui militent pour la suppression de l'énergie nucléaire, chacun ayant trop tendance à travailler dans son coin et affaiblissant ainsi la force que collectivement nous pouvons représenter.

1.2. Refuser les mauvaises solutions

1.2.1. Contexte

La population planétaire est en croissance constante, l'activité humaine est de plus en plus gourmande en ressources naturelles, de plus en plus destructrice pour les milieux, la faune et la flore ; les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter et le risque d'un accident nucléaire est de plus en plus probable.

Existe-t-il des solutions ? Sommes-nous capables de les mettre en œuvre dans une organisation démocratique et solidaire ? Notre capacité à répondre à ces questions engage la survie de la société humaine.

Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement souhaitent chercher et trouver avec les Drômois une démarche cohérente leur permettant d'agir localement, en pensant mondialement. L'association souhaite que le constat de l'urgence ne soit plus dissimulé. Il doit être établi avec précision pour être partagé avec toute la population, puis engager des recherches collectives de solutions. L'association alimente ce débat en affirmant qu'il n'existe pas une solution unique universelle, mais une diversité de recherches à mettre en œuvre avec les citoyens au plus près de leur territoire. Ces actions doivent être mises en cohérence dans des plans d'ensemble élaborés collectivement, évaluables et révisables. Les entreprises doivent répondre à cette planification. Ces plans portés par les collectivités devraient comporter 4 priorités :

1. L'efficacité énergétique des bâtiments.
2. L'évolution de la mobilité et des transports en particulier pour faire décroître les flux routiers.
3. La recherche collective et individuelle de sobriété énergétique.
4. Le développement des énergies renouvelables locales.

Pour que la démarche globale réussisse, elle devrait aussi être structurante pour les projets d'aménagement du territoire ...

Malheureusement, la construction de démarches rationnelles dans l'intérêt commun est dévoyée par des lobbies économiques qui voient dans ce mouvement l'occasion de faire de nouveaux profits, aspirant au passage des subventions ou des aides des collectivités. Ces lobbies trouvent facilement l'appui d'élus ambitieux de gauche ou de droite jurant que leur mandat sera l'occasion de grandes réalisations. Enrobés dans un beau discours moderne, les projets industriels inadaptés et paradoxaux se multiplient : les annonces concernant de nouvelles activités industrielles, des équipements urbains souvent disproportionnés et inutiles, de nouvelles infrastructures routières... Sur notre territoire, les lobbies nucléaires auront imposé le développement d'une production énergétique centralisée dangereuse et poussant au gaspillage. Dans la même idée, la centrale biomasse de Pierrelatte développe les mêmes excès. Après le gaz de schiste, voilà des grandes sociétés d'investissement qui veulent développer à Valence la géothermie profonde. Derrière des présentations trompeuses, notre territoire est de moins en moins organisé autour d'un projet politique durable répondant à l'urgence écologique.

1.2.1 – Energies Renouvelables

L'atelier « Energies » a recherché en 2018 une position à proposer sur les différentes énergies renouvelables dont les projets ne cessaient de croître dans le département : parcs photovoltaïques, centrales Biomasse, unités de méthanisation, parcs éoliens.

Ce positionnement serait présenté sous forme de fiches décrivant les technologies utilisées et mettant en évidence les points positifs et négatifs au regard de la biodiversité, de la consommation d'espace, rayonnements, pollutions de l'air, nuisances phoniques, pollutions des cours d'eau et des nappes, etc.

Un tel positionnement complet sur les énergies renouvelables est aujourd'hui abouti concernant la plupart des énergies renouvelables. L'atelier s'interroge par contre sur la méthanisation au regard de la modification des pratiques agricoles qu'elle pourrait générer et des coûts de transports induits. La question de la méthanisation fera l'objet d'échanges avec des organisations partenaires.

1.2.2. Mégacentrales biomasse

Depuis plusieurs années, notre association dénonce les projets de mégacentrales biomasse particulièrement de l'équipement installé à Pierrelatte. A plusieurs reprises, nous avons dénoncé les effets collatéraux de cette recherche de bois à outrance, à travers la pratique des coupes rases en plusieurs endroits du département. Celles-ci auront impacté des milieux naturels et en particulier des ripisylves sur plusieurs rivières drômoises (voir point 2.2.4 de ce rapport) ...

Le rapport du GIEC de septembre 2018 confirme l'impact ingérable de ces équipements : pour une unité d'énergie produite par combustion, c'est le bois qui rejette le plus de carbone dans l'atmosphère, autant que le charbon et le lignite, plus que le fuel et bien plus que le gaz. Il faut relarguer 2 tonnes de carbone bois pour remplacer 1 tonne de carbone fossile. Le discours de la neutralité carbone du bois énergie n'est plus

tenable, le temps de retour en forêt est trop long au regard des nouveaux enjeux. Le carbone du bois actuellement en forêt, peut en sortir mais ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère dans les 30 ans qui viennent.

Le projet, porté par la ville de Valence et passé à l'enquête publique en 2018, d'une chaufferie biomasse consommant 25 000 t de bois par an est surréaliste surtout sur un secteur où l'air est particulièrement pollué (voir point suivant).

1.2.3. Géothermie profonde

Frapna Drôme Nature Environnement suit avec inquiétude le développement du projet de géothermie profonde de Valence. Nous sommes bien là devant un faux nez de développement durable qui peut entraîner outre les risques de pollution de nappes phréatiques de première importance, des possibilités d'explosion et des remontées d'hydrocarbures voire de boues radioactives dans un secteur urbanisé. Un projet de centrale biomasse a été adossé au projet de centrale à géothermie profonde et sur le même terrain. L'équipement autorisé provisoirement pour mener des recherches sur un terrain agricole devient désormais un équipement définitif... L'association constate qu'il n'y a pas de gisement biomasse suffisant dans un rayon proche : elle s'interroge sur l'intérêt de cette nouvelle combustion sur un territoire déjà particulièrement impacté par la pollution automobile.

Frapna Drôme Nature Environnement a participé en 2018 à une réunion de suivi du projet de géothermie profonde avec l'entreprise Fonroche. Il apparaît que la réalisation du projet aboutira au plus tôt en 2021, sans que l'industriel accepte de s'engager sur les délais de réalisation.

Par ailleurs, le projet de chaufferie biomasse avance à grands pas sans que l'on sache s'il y aura ou pas production d'énergie par géothermie profonde. Ce projet va totalement contre les dernières orientations du GIEC, pour lequel, compte-tenu de l'urgence climatique, toute combustion du bois, particulièrement émettrice de CO₂, est à proscrire. De plus, les ressources locales en bois combustible ont été largement surévaluées dans le PCAET : il faudra donc aller chercher loin la ressource en bois, ce qui augmente encore le rejet de CO₂. Ce projet très mal ficelé est donc totalement inadmissible.

1.2.4. Gaz de schiste

Cette année, nous n'avons pas eu d'actions spécifiques sur le sujet. Notre association agit toujours au sein des collectifs drômois. Il faut rester vigilant pour surveiller cette mauvaise histoire qui pourrait resurgir en fonction des cours du pétrole et de la politique du gouvernement français...

1.2.5. CSR

On retrouvera aussi cette action dans le troisième chapitre de ce rapport « Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain » (voir paragraphe 3.4.2 concernant les déchets). « Valoriser » les déchets en énergie pour éviter leur enfouissement ? Cette idée n'est pas nouvelle... En effet, les CSR sont fabriqués à partir de déchets mal triés à fort pouvoir calorifique comme le papier, carton, bois et plastique : leur combustion serait meilleure et le bilan énergétique de l'opération pourrait être donc supérieur à celui des incinérateurs traditionnels alimentés par des déchets tout-venant. Grâce à l'aide apportée par l'État pour développer de nouvelles ressources énergétiques, c'est une opération rentable pour les promoteurs de ces équipements qui utilisent la chaleur et revendent l'électricité produite par cogénération. Parallèlement, le coût de l'enfouissement des déchets est en hausse. Voilà donc les syndicats de traitement des déchets, les collectivités qui viennent, avec l'argent public, en renfort de l'État pour développer cette filière au service des industriels qui conçoivent ces « chaudières » et les utilisent. Des opérations de communication essayant de faire croire à des accords gagnants entre collectivités et acteurs économiques, feront-elles oublier aux citoyens les hypothèses suivantes ?

1 Incinérer, c'est polluer : l'incinération des CSR dégagera soufre, azote, chlore, fluor, brome, métaux lourds, dioxines/furanes... Le filtrage des fumées ne règle pas les problèmes mais les transfère seulement au traitement des filtres!

2 Avec les CSR, nous poursuivons deux objectifs opposés : la société devrait engager des plans pour permettre rapidement la diminution des déchets. Les clés de cet effort collectif, exigé désormais par la Loi, seraient la disparition du gaspillage, le développement des filières performantes d'éco conception, de tri, de réemploi ou de recyclage. Si l'objectif est atteint, les déchets seront moins riches en combustible et leur quantité réduite. Alors veut-on réduire les déchets ou produire un combustible ?

3 Ce n'est pas une production d'énergie renouvelable ni soutenable : les objets non-réutilisables transformés en combustibles utilisent encore les ressources non-renouvelables de la planète. Leur combustion contribue massivement au réchauffement climatique. Soyons clairs : quand nous brûlons un gobelet en plastique, nous brûlons encore du pétrole. C'est exactement ce qu'il faut arrêter... En 2018, nous constatons que les appels d'offre du SYTRAD et le plan déchet défendent toujours la pertinence de la création de CSR avec les refus du tri/compostage... Le SYTRAD déclare sur son site : *Le centre de Beaugard -Baret sera consacré à la préparation de « Combustible Solide de Récupération » CSR. Les « refus » non dégradables des deux autres sites (petites fractions de papier, plastique) y seront transformés en un matériau stable et valorisable : le CSR. Le CSR est une source d'énergie : il peut être utilisé comme combustible dans l'industrie à la place des énergies fossiles.*

1.2.6. Communication épingles



1.2.7. Perspective

Voir paragraphe « contexte ». Les projets que nous dénonçons sont complexes et il est difficile de mobiliser la population influencée par des explications aussi simplistes que fausses. Il n'existe pas de solutions technologiques miracles. La seule issue reste la transition énergétique qui demande un changement collectif et individuel. Il faut continuer à en expliquer les enjeux : les adhérents sont des relais importants et doivent continuer à se saisir des dossiers pour transmettre leurs convictions et leurs connaissances à leurs proches...

1.3. Limiter l'impact de nos déplacements

1.3.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement est investie depuis son origine dans le changement indispensable à mettre en place pour réduire l'impact de nos déplacements. Frapna Drôme Nature Environnement aura participé à mettre en place d'autres manières de pratiquer le tourisme et la fréquentation de la nature (opérations « la nature sans ma voiture » et « petits gestes grand changement »). Sur nos territoires plus de 80 % des déplacements Domicile – Travail s'effectuent en voiture individuelle et le plus souvent avec une seule personne à bord du véhicule. Les déplacements « tous motifs (courses, loisirs, travail, etc.) se font à plus de 60 % en voiture et à seulement 5 % en Vélo. Il nous faut changer nos comportements mais pour le faire, il est nécessaire que les Villes, les Communautés de Communes ou d'Agglo, le Département et les autorités de Transports Collectifs s'engagent. Ce n'est toujours pas le cas, la route focalise l'attention et les crédits des décideurs, les transports collectifs sauf dans les villes sont à la traîne et leur développement ne suit pas celui des urbanisations (alors que les transports collectifs devraient précéder le développement de toute urbanisation).

1.3.2. Qualité de l'air

Le 30 janvier dernier, le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire était rappelé à l'ordre par l'Union Européenne. Après plusieurs avertissements adressés à la France les années précédentes, le ministre disposait cette fois de 10 jours pour présenter des mesures permettant, enfin, d'améliorer la qualité de l'air. Les fonctionnaires se sont mis au travail en urgence dans toutes les régions pour essayer de relever le défi... Après le ramassage et l'étude de la copie, la Commission européenne a rendu son verdict ce jeudi 17 mai : le plan d'action présenté par la France n'est pas assez ambitieux et la France devra rendre des comptes devant la cour de justice européenne. Les dépassements répétés de la norme pour le dioxyde d'azote (NO₂) sont en cause. Ce polluant provient principalement de la circulation routière. Nous le connaissons bien sur la Drôme... Atmo est l'organisme régional en charge de la qualité de l'air : il nous indique dans son dernier rapport que, depuis le début des mesures en 2006, sur l'agglomération

Valentinoise et à proximité du trafic, la concentration moyenne annuelle du NO2 dans l'air est supérieure à la norme réglementaire.

Pour améliorer la qualité de l'air, il faut sortir du « tout voiture » au niveau local, mais aussi national, européen. Une grosse partie de la pollution, subie par les Drômois, est générée par les véhicules en transit. C'est toute l'organisation de notre société autour de la voiture depuis 60 ans qu'il faut reconsidérer. Certains imaginent pouvoir continuer avec les mêmes véhicules mais avec d'autres carburants : électricité ou hydrogène. Ces technologies peuvent être utiles mais uniquement en changeant de modèle. Il n'y a plus de place dans nos territoires pour accueillir une circulation croissante de voitures individuelles : tout notre espace vital ne peut pas se transformer en routes... Des voitures individuelles utilisant l'hydrogène ou l'électricité permettent de limiter la pollution à l'endroit où elles roulent, mais impactent plus ou moins durement les sites où le carburant est produit et les véhicules construits.

Pour sortir du « tout voiture », il faut reconsidérer l'aménagement du territoire, l'organisation des commerces et de l'habitat. (Lire épines 193 et lire dans ce rapport d'activité, dans le pilier 3, notre action dans le cadre de la Commission de l'aménagement commercial (CDAC), du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) et de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, (CDPENAF).

1.3.3. La politique du tout voiture sur Valence, Romans et Montélimar

Si les supermarchés se sont développés dans les périphéries grâce à la voiture et en appui sur une logistique routière à partir d'énormes plateformes de distribution nationales, le modèle a atteint désormais ses limites. Les difficultés de certaines grandes enseignes le confirment. La nouvelle demande des consommateurs en terme de qualité et de diversité, la concurrence d'Internet, la limite du tout-voiture, pourraient ramener les citoyens vers les vraies rues des centres bourgs. A condition que les commerçants et les élus sachent mettre leurs représentations à jour : les commerçants devraient accompagner et réclamer le développement des espaces et des rues piétonnes, une végétalisation des rues avec de nombreux arbres, des squares, des lieux de rencontre, des services publics, des spectacles et animations. **Cette relance des centres-villes ne pourra pas se faire sans restreindre fortement l'accès des villes et villages aux voitures, avec le développement sur tout le territoire de modes de transports alternatifs et l'organisation performante des livraisons.**

Pour faire progresser la qualité de l'air, les communes doivent réduire le stationnement sur voirie. Cette place est confisquée par des véhicules à l'arrêt au détriment d'un espace indispensable à la circulation efficace des modes doux de déplacements et des transports en commun. Cette occupation se fait au détriment de la végétalisation des rues et d'espaces nécessaires à la convivialité. D'une manière générale, il faut réduire l'offre de stationnement des centres et utiliser ce levier pour engager le report modal. Pourtant, dans tous les ensembles urbains, l'organisation du stationnement fait l'objet de pressions diverses des particuliers et des professionnels. En vue des élections, les négociations avec ces personnes ou ces groupes, dénaturent souvent le projet à mettre en place d'urgence dans l'intérêt général. Dans plusieurs villes en France, des maires ont même reconfiguré des espaces piétons en parking, remettant en question une organisation difficilement acquise par leurs prédécesseurs.

La ville de Romans dispose de 1300 places de stationnement payant et 1700 places de stationnement gratuit. La ville projette d'ouvrir prochainement un nouveau parking dans les anciennes halles...

La ville de Montélimar affiche 2873 emplacements de stationnement dans le centre ancien et en périphérie. Le square Rémy Nicolas, petit havre de verdure classé au Plan Local d'Urbanisme en espace boisé classé, a été défriché en toute illégalité. Malgré la plainte de Frapna Drôme Nature Environnement suivie d'une injonction du procureur de la République à remettre ce site dans l'état initial, ce square est désormais transformé en un parking de 175 places.

La ville de Valence dispose de 8176 places de stationnement sur le centre-ville réparties ainsi : 2688 dans des parkings QPark, 5140 places sur la voirie, enfin 390 sur parking publics en enclos. La ville de Valence prévoit l'aménagement d'un nouveau parking QPark sur la place Manouchian : une association de riverains s'oppose et a déposé un recours contre ce projet devant le Tribunal administratif. Le projet du site de Latour-Maubourg sur le site de l'ancienne caserne intégrera un parking public de 200 places.

Frapna Drôme Nature Environnement a appelé à participer aux débats pour défendre l'intérêt général.

1.3.4. Action pour la gratuité des transports publics

L'association a donc recherché des entrées pour animer le débat sur l'offre de transport en commun et proposer des solutions concrètes prenant en compte le besoin des habitants à se déplacer quotidiennement : nous avons donc engagé en 2018 une action et un groupe de travail pour « la gratuité des Transports publics sur nos territoires. Plusieurs réunions d'information et de travail ont eu lieu en appui sur le colloque de Dunkerque. Cette action a été menée au moment où les manifestations des gilets jaunes prenaient de l'ampleur... Il s'agissait pour notre association de recentrer le débat sur la solidarité et sur l'écologie !

1.3.5. Une recherche de cohérence

Toutes les actions de l'association intègrent l'objectif d'une limitation de l'impact des transports : incitation à l'achat de production locale, utilisation des transports en commun, des modes de déplacement doux et du covoiturage, gratuité des transports collectifs...

En 2018, l'association constate une dégradation du service proposé par les petites gares drômoises. La fréquence des arrêts diminue et parallèlement les embouteillages augmentent à l'entrée des agglomérations. Avec la construction de nouveaux ponts routiers et l'agrandissement de gigantesques carrefours, il s'agit bien de choix d'investissements qui ne répondent pas aux urgences écologiques, et qui se feront au détriment des services locaux pour améliorer santé et qualité de vie de la population drômoise. Nous ne pouvons pas diminuer l'impact de nos transports si nous ne travaillons pas à densifier notre habitat qui doit être envisagé systématiquement autour des lignes de transport collectif. L'urgence à agir a été soulignée cette année par les revendications des gilets jaunes protestant contre la taxation des carburants. En 2018, cet enjeu a été aussi au centre des préoccupations dans les avis de l'association sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et dans toutes les actions concernant l'aménagement du territoire, développées plus loin dans ce rapport...

1.3.6. Commission consultative aéroport Valence Chabeuil

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) est l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports. Instituées par la loi du 11 juillet 1985, elles doivent être consultées pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les nuisances sonores. Une commission consultative de l'environnement pour l'équipement drômois est désormais installée : elle peine à se réunir tous les ans, comme l'impose le règlement, et la participation des associations y est très contrainte (refus de présenter un diaporama lors de la dernière séance.) Pourtant, l'aéroport génère des nuisances sonores très importantes. La direction de l'aéroport refuse de les limiter et de les réguler pour permettre aux riverains de retrouver une bonne qualité de vie : une charte de bonne conduite devrait être élaborée en concertation entre les usagers et les riverains. En 2018, la commission s'est réunie enfin le 22 juin. L'élaboration de la charte devait démarrer avec la mise en œuvre d'ateliers et aurait dû déboucher avant la fin de l'année ! Malheureusement, en mars 2019, nous n'avons à ce jour reçu aucune invitation à participer à ces ateliers !

1.3.7. Communications épines



1.3.8. Perspective

Frapna Drôme Nature Environnement souhaiterait voir se développer une association ou un atelier défendant les droits du piéton. Les aménagements et leur continuité restent insuffisants pour inciter la population à utiliser ses deux jambes : en ville et en milieu rural... Des schémas de déplacement pédestre sécurisé et une signalétique associée sont à créer d'urgence. Le conseil d'administration a évoqué plusieurs fois le projet d'un guide de randonnée « sans voiture » permettant aux marcheurs d'apprendre à utiliser les transports en commun. Cette idée débouchera-t-elle en 2019 ?

1.4. Lutter contre le dérèglement climatique

1.4.1. Contexte

Depuis plusieurs années, les variations climatiques ont des incidences constatées sur les milieux, la biodiversité, l'agriculture, la santé, la production énergétique, la disponibilité des ressources en eau et l'économie touristique... La transition devrait être en marche à tous les niveaux de notre organisation : limitation et transfert modal du transport routier et aérien, préservation des espaces boisés agricoles et naturels, production d'énergie renouvelable non-carbonée, chasse aux gaspillages... Si les objectifs sont parfois fixés timidement dans les grands documents de planification, ils ne se déclinent malheureusement pas suffisamment dans les projets et les pratiques. Plutôt que d'animer la prise de conscience et le changement, certains responsables cultivent le déni et l'inertie, rassemblant les forces les plus conservatrices de la société autour de bricolages dangereux et sans avenir. Plus nous prenons du retard, plus notre espoir d'efficacité s'amenuise, et plus nos efforts devront être importants.

1.4.2. Actions 2018

Depuis le mois d'octobre et le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'urgence écologique est précisée : notre société doit engager « une transition rapide et de grande portée en matière d'énergies, d'usage des sols, de transports, bâtiments et systèmes industriels », un mouvement « sans précédent » car impliquant tous ces secteurs à la fois. Le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, Nicolas Hulot ou Jean Jouzel déclarent que nous avons deux ans... Si ces hypothèses sont planétaires, elles se déclinent localement : ici comme ailleurs, pas d'actions suffisamment fortes engageant une transition sans précédent impliquant énergie, sols, transports bâtiments, système industriel... C'est le sens des dernières contributions de Frapna Drôme Nature Environnement répondant aux consultations sur le Plan Climat Energie Territorial de l'agglomération Valence Romans et au PLU de Bourg-lès-Valence (disponibles sur le site Internet frapnadrome.org). Depuis 1980, Carbonbrief, site spécialisé dans les sciences du climat, informe que, sur la région, la température s'est déjà élevée de 1,6°.

Ce délai très court imposé désormais à l'organisation humaine laisse-t-il le moindre espoir ? Personne ne peut répondre. Mais s'il reste une possibilité, les acteurs de Frapna Drôme Nature Environnement sont déterminés à la saisir. Ils sont chacun les colibris de la fable mais appellent surtout à utiliser le potentiel extraordinaire de l'organisation de notre société humaine. L'association veut promouvoir des actions sur les deux plans : pour la multiplication des petits gestes par chacun ET par l'action dans l'organisation collective.

Donc l'association participe à l'animation des citoyens pour qu'ils agissent et comprennent, discutent, investissent tous les débats préalables aux décisions. Comment engager cette animation pour qu'elle permette de réaliser collectivement la performance indispensable à la survie de la société humaine (changer le monde en deux ans) ? Si l'association et ses adhérents ne sont pas seuls responsables de la trajectoire du monde, ils en sont une partie et doivent s'interroger en permanence sur leur action pour qu'elle gagne en efficacité.

Nicolas Hulot l'a rappelé en démissionnant du gouvernement : l'immobilisme et la politique des petits pas nous mènent dans le mur. Comment permettre une prise de conscience plus rapide ?

Notre association a participé en 2018 à l'étape du tour Alternatiba à Valence (lire *épines* 193). De même, les adhérents ont participé nombreux à toutes les marches pour le climat.

Les membres du CA, à l'unanimité ont voté pour la participation de notre association aux manifestations prévues dans notre région. Voir le site <https://ilestencoretemps.fr/> Le Plan climat Valence Romans Agglo n'est pas au niveau des enjeux et sera encore dénoncé! La contribution de Frapna Drôme Nature Environnement à la consultation publique engagée en octobre est disponible sur notre site Internet.

1.4.3. Communication *épines drômoises*



ED 194
Alternatiba.pdf



ED195 transition
rapide.pdf



ED195 Ballouhey
marché et climat.pdf

1.4.4. Perspective

Pierre Ballouhey, humoriste et dessinateur de presse pour les *épines*, propose le dessin d'un responsable qui hurle face à l'effondrement de son environnement : *je refuse que le climat impacte le marché* ! La société doit changer de projets et d'organisation. Notre association est totalement indépendante des partis politiques et des circuits économiques. Elle doit être une des voix de la raison face aux personnes qui ne changent rien par « pragmatisme ». Accepter la fin de la société humaine n'est pas pragmatique.

1.5. Trouver des solutions : négaWatt, centrales citoyennes...

1.5.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement s'est engagée depuis 40 ans à dénoncer l'impact des différents modes de production centralisée de l'énergie, particulièrement du nucléaire. La plus vertueuse des énergies est celle que l'on ne consomme pas. L'association continue à promouvoir le scénario négaWatt. Avec ses opérations « petits gestes grand changement », l'association appelle à trouver des alternatives collectives et individuelles pour sortir de la boulimie, développer des énergies renouvelables, locales et citoyennes. Le fournisseur en électricité des locaux de Frapna Drôme Nature Environnement est depuis plusieurs années Enercoop.

Dans cette conjoncture, les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement n'espèrent pas le « grand soir ». Ils agissent avec réalisme, dans la non-violence et la démocratie, avec détermination. Ils contribuent à informer, à mutualiser les connaissances, à animer les débats, à faire connaître leurs propositions... Ils s'encouragent à vivre individuellement en cohérence avec les objectifs collectifs qu'ils poursuivent : consommation, transports, relations interindividuelles... Ils souhaitent que ce mouvement vertueux, porté aussi par d'autres organisations sur tous les territoires, se développe en force et en nombre et parvienne à faire dévier notre trajectoire perdante.

1.5.2. L'énergie pour les citoyens, par les citoyens

EDF, ses filiales RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et Enedis, profitent d'une situation qui pérennise la position historique de l'entreprise. La production continue à guider la consommation dans un mouvement énergivore qui condamne la planète. Tous les experts le disent : nous devons aller d'urgence vers un modèle où la consommation est prioritairement réduite engageant la mise en œuvre d'une production adaptée et locale. Rendons aux citoyens la gouvernance d'une production électrique diversifiée sur son territoire. Lors de l'assemblée générale de mars 2018, notre association a adopté une motion intitulée « pour répondre à l'enjeu énergétique ». Cette motion propose de construire **un autre modèle solidaire et durable, d'engager des recherches collectives avec les citoyens informés pour une transition économique, environnementale précisant la place des énergies renouvelables.**

En 2018, notre association participe à l'inauguration du projet de microcentrale à Luc-en-Diois et fait connaître l'expérience dans les *épines drômoises* (lire numéro 195). Au mois de février, Frapna Drôme Nature Environnement a accueilli la formation Dr Watt organisée par Enercoop, pour permettre à chacun de comprendre et réduire sa consommation d'électricité. Dr Watt a contribué aux *épines drômoises* pour faire connaître les bonnes pratiques et limiter sa dépense électrique dans l'utilisation d'Internet (lire numéro 192).



MOTION ENERGIE
AG 16 MARS 2018.ppt

1.5.3. Position éolien et énergies renouvelables

Frapna Drôme Nature Environnement est régulièrement sollicitée pour se positionner sur différents projets de production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, méthanisation. Un premier travail a été mené pour dénoncer le projet de parc éolien de Comblézine dans le Vercors, sur les communes de Léoncel et Omblèze. Notre position a été précisée par le CA, l'AG, les ateliers. Elle est précisée régulièrement sous différents angles dans les *épines* : nous voulons que les collectivités (et les citoyens) contribuent à la mise en place de plans d'action suffisants et efficaces face aux urgences écologiques et sanitaires. Ces urgences sont : réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, danger nucléaire.

Les hypothèses sur lesquelles nous devons agir localement pour limiter l'impact de notre présence sont : transports, aménagement du territoire, agriculture, logement, consommation, usage de l'eau, sensibilisation, gouvernance partagée, solidarité...

C'est bien dans cette réflexion globale que nous nous sommes positionnés contre ce projet éolien de Comblezine.

Et c'est bien cette réflexion globale qui permettra peut-être de sauver les oiseaux ou les chauves-souris dont les populations s'effondrent en France métropolitaine.

Comme dans de nombreux dossiers, nous refusons que la protection de la nature soit instrumentalisée dans des conflits d'usage. Avec les chiffres dont nous disposons, le milieu naturel doit être préservé d'urgence dans l'intérêt général. Soyons cohérents : ce site entre Léoncel et Omblèze doit donc être préservé des éoliennes, mais aussi de la chasse, de la spéculation immobilière/touristique, de l'exploitation forestière excessive, du surpâturage, de l'impact croissant de la circulation automobile...

A l'inverse, en 2018, les épines drômoises ont publié un article pour dénoncer le blocage par l'armée d'un projet éolien citoyen sur la commune de St Julien Labrousse (07) (lire épines 192).

En 2018, l'atelier énergie a développé une position sur les énergies renouvelables qui précise :

Les énergies non-renouvelables ont par leur utilisation massive, des effets néfastes pour les humains et leur environnement :

- les énergies fossiles brûlées polluent et contribuent au réchauffement de l'atmosphère et donc au changement climatique,
- les énergies radioactives, utilisant jusqu'ici des minerais fossiles, font courir des risques évidents aux populations (Tchernobyl, Fukushima), ne sont pas entièrement maîtrisables, leurs déchets et leur démantèlement laissent et laisseront des déchets radioactifs à très longue durée de vie aux générations futures avec tous les risques qu'ils présentent.

En développant les énergies renouvelables, la société espère disposer d'une ressource sans limite.

L'appellation « renouvelable » intègre différents process : solaire, éolien, hydroélectrique, biomasse/bois/méthanisation, géothermie à faible profondeur... Un bilan, établi sur la durée de vie des matériels, permet de mesurer pour chaque process, l'écart entre le concept idéalisé de « renouvelable » et sa déclinaison réelle : aucune de ces productions énergétiques ne se fait réellement sans impact, donc sans utilisation de ressources. Chaque solution demande discussion : quel impact est acceptable ou non, pour les humains et pour la biodiversité ? De plus, si les énergies renouvelables présentent une réelle alternative aux énergies non-renouvelables, le potentiel de ces productions ne permettra jamais de satisfaire nos besoins actuels en énergie.



Position énergies
renouvelables versix

1.5.4. La rénovation énergétique des logements

Avec la contribution d'Olivier Sidler, les *épines drômoises* ont rappelé l'intérêt de la rénovation énergétique des logements ainsi que les règles à respecter.

Si on investissait le coût prévu du « grand carénage » (plus de 100 milliards d'euros) dans un plan d'urgence pour la rénovation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration du rendement des appareils et l'incitation à éviter le gaspillage ? Nous pourrions arrêter tous les vieux réacteurs, les Français gagneraient en solidarité, en qualité de vie, des emplois locaux et non délocalisables seraient créés en grand nombre et nous réduirions notre émission de gaz à effet de serre...

Qui fait le choix ? Les citoyens ou les lobbys du nucléaire ?

1.5.5. Communication épines drômoises



ED 192 DR WATT
INTERNET.pdf



ED 192 EOLIEN
CITOYEN.pdf



ED 192
RENOVATION ENER pedagogique Luc-ei



ED195 Centrale

1.5.6. Perspective

L'association actualisera ses compétences sur les énergies renouvelables et alimentera la réflexion collective en faisant évoluer sa position 2018. La transformation d'exploitations agricoles produisant notre alimentation en des installations produisant une ressource énergétique (méthanisation et biomasse), pose le problème plus global de l'équilibre de nos échanges avec notre environnement et particulièrement avec la nature : quelle ressource, quelle durabilité, pour quels besoins ? Nous prendrons position pour une société solidaire et frugale.

2. Pour considérer autrement la nature

2.1. Abolir la chasse de divertissement

2.1.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement a toujours dénoncé l'organisation de la chasse française qui échappe à la démocratie. Grâce à une législation ancienne leur donnant pouvoir et financement, les chasseurs s'approprient la faune sauvage et la nature pour leur seul plaisir. L'impact de leur pratique est nié : prélèvement excessif sur certaines espèces en voie de disparition (Tétras Lyre), prédation sans considération pour l'équilibre des écosystèmes, destruction des habitats lors des battues, circulation motorisée dans la nature et surtout insécurité pour tous les promeneurs pendant les périodes d'ouverture. Les chasseurs disposent d'une capacité de mobilisation et d'un pouvoir d'influence : aucun responsable politique ne prend le risque de les affronter. Ils sont donc confortés dans leur position, autorisés à faire du prosélytisme dans les écoles, renforçant leur image trompeuse de gestionnaires responsables de la nature. Il s'agit pourtant d'une petite minorité masculine vieillissante qui s'empare d'un bien commun au détriment de l'intérêt général et tente d'imposer ses valeurs archaïques, guerrières et patriarcales. Frapna Drôme Nature Environnement appelle à résister, à se rassembler, à libérer la parole de la majorité, à renforcer son argumentaire et à agir.

Depuis 1985, Frapna Drôme Nature Environnement propose d'aider ceux qui veulent faire sortir leurs terrains de la chasse (procédure et pancartes mises à disposition). En 2012, l'association a publié le manifeste contre la chasse de divertissement qu'elle continue à diffuser.

Frapna Drôme Nature Environnement, bien que très minoritaire, continue à participer à la Commission départementale Chasse et Faune Sauvage, CDCFS, qui définit les plans de chasse.

2.1.2. Participation à la CDCFS

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi dans le département de la politique du gouvernement dans le domaine de la chasse et de la protection de la faune sauvage. Elle se prononce sur les périodes, les modalités et pratiques de chasse, ainsi que sur celles de destruction des animaux classés nuisibles. Elle est consultée sur l'attribution des plans de chasse. Elle intervient en matière d'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier.

La composition des CDCFS est extrêmement déséquilibrée en faveur des représentants de la chasse et des organismes qui la soutiennent.

Nos représentants en CDCFS rappellent à toutes occasions notre opposition à la chasse de divertissement, et démontrent par leurs interventions les incohérences des chasseurs quand ils se réclament de la défense de l'environnement. (Exemple : baser le nombre de prélèvements sur le taux de reproduction - largement approximatif - plutôt que sur la capacité d'accueil des territoires... ou leur politique pour le petit gibier de montagne...)

Nous fournissons à chaque commission des contributions argumentées. Cette année, nous avons une fois de plus dénoncé la non application complète des protocoles ICE. Les plans de chasse sont en conséquence basés sur des données incomplètes et sont toujours trop élevés et injustifiés notamment pour le chamois

Notre association a aussi décidé de « claquer la porte » pour dénoncer la mascarade dans les prises de position de la commission. Un courrier au préfet et à l'administration sur la position de Frapna Drôme Nature Environnement quant à la décision de ne plus participer physiquement aux CDCFS et les remarques et propositions concernant la faune sauvage dans le cadre de la révision réglementaire de la chasse en Drôme pour 2018/2019.

Nous avons dénoncé aussi la poursuite de la chasse sur des espèces reconnues en mauvaise situation de conservation (liste UICN). Certaines font l'objet de PMA (Prélèvement Maximal Autorisé) aberrants (30 alouettes par jour et par chasseur ou encore 15 cailles...)

Nous dénonçons aussi la poursuite de plans de chasse pour le Tétraz lyre ou le lièvre variable, qui subissent déjà les effets du réchauffement climatique et sont acculés sur les crêtes du Vercors. De même pour l'acharnement contre le renard qui devrait être considéré au contraire comme un précieux auxiliaire de l'agriculture. Nous demandons aussi l'annulation de la période de chasse complémentaire pour le blaireau (en fait des opérations de déterrage cruelles et destructrices en pleine période de reproduction). A contrario, nous demandons l'inscription du sanglier dans la liste des espèces dites susceptibles d'occasionner des dégâts (!) pour qu'une régulation sérieuse et mieux contrôlée soit mise en œuvre et non plus soumise aux seuls bons vouloirs et profit des chasseurs.

Nous demandons enfin, pour des raisons évidentes de sécurité, l'interdiction de la chasse sur toutes les voies publiques ouvertes à la circulation conformément aux textes et recommandations officielles.

A ce jour nos courriers au préfet sont restés sans réponse...



PIECE 2 Communiqué FRAPNA 26 _ CDCFS 15 mai 2018.pdf



PIECE 2.1 CDCFS 24 mai.pdf



PIECE 2.3 CDCFS du 24 mai 2018.txt



6 ter - Questionnement conseil d'administration Frapna Drôme Nature Environnement.txt



**6 - Lettre Frapna
Préfet 11 10 2018.pdf**



**6 bis - Révision
chasse Drôme Coun**

2.1.3. Réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors et Parc Naturel Régional

Notre association siège au comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors, (plusieurs réunions par an) : s'agissant d'une RN le financement provient en grande partie de l'Etat et cette commission est présidée par le Préfet qui décide en dernier lieu. L'action importante de l'année 2018 a été les réunions concernant le prélèvement de gelinottes (oiseaux forestiers présents sur la réserve) pour les remettre aux autorités espagnoles afin d'effectuer une réintroduction de cette espèce dans le val d'Aran dans les Pyrénées espagnoles. Bien que pas vraiment officiel, il s'agit vraisemblablement d'un « troc », décidé en haut lieu suite à la remise de bouquetins ibériques par les Espagnols pour les réintroduire dans les Pyrénées françaises. Il faut savoir que dans la Drôme ces oiseaux n'étaient pas chassés en raison d'une faible densité. On peut craindre que les chasseurs demandent maintenant à les chasser avec un quota. Notre association n'était pas favorable à ces captures : à suivre ! De nombreux autres sujets sont abordés, chasse, faune sauvage, pastoralisme, etc...

Notre association demande l'abolition de la chasse de divertissement. Cette considération de notre société pour la faune sauvage ne peut pas s'envisager uniquement un jour par semaine ! Nous avons quand même soutenu la demande d'un jour de non-chasse unifié sur l'ensemble du parc du Vercors (actuellement, un jour de non-chasse le vendredi sur tout le département de l'Isère.)

2.1.4. Réserve de chasse de la basse vallée de la Drôme

La chasse s'exerce sans aucune restriction sur l'ensemble de la Réserve nationale des Ramières du Val de Drôme. L'Etat loue la chasse sur l'ensemble du Domaine public fluvial (DPF) situé au cœur de la Réserve (environ 10 km de long sur quelques centaines de mètres de large). Ayant pris conscience qu'il n'existait qu'un peu plus de 1km de Réserve de chasse sur les 80 km du DPF de la Rivière Drôme (une misère), l'Etat, dans sa grande bonté avait décidé de transformer les 10 km du DPF situés DANS LA RÉSERVE

NATURELLE DES RAMIÈRES, en réserve de chasse. Le Préfet a donc pris un arrêté dans ce sens. Sur un recours contentieux déposé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), l'arrêté de la réserve de chasse et de faune sauvage a été annulé par le tribunal administratif : défaut dans les procédures de consultation... Dans cette affaire, Frapna Drôme Nature Environnement a déploré l'engagement du président de la CCVD au côté des chasseurs, contre cette réserve : une position incohérente alors qu'il est aussi président de la Biovallée... Mais les oiseaux n'ont pas le droit de vote ! La chasse a donc repris sur la TOTALITÉ de la Réserve naturelle et sur le lac des Freydières et les oiseaux hivernants ont vu leurs effectifs redescendre au niveau (très bas) de l'avant-réserve de chasse. Les interventions auprès du préfet et des responsables locaux sont restées sans effet. Frapna Drôme Nature Environnement souhaite continuer à mobiliser tous ceux qui apprécient la nature pour appuyer la remise en place de la réserve par l'administration et le rappelle régulièrement dans les *épines drômoises*.

2.1.5. Diffusion du manifeste

Le manifeste pour l'abolition de la chasse de divertissement a été diffusé par voie postale et sur les stands. Ce livret désormais épuisé devra être réactualisé et réimprimé en 2019. Nous poussons aussi depuis longtemps les autres sections Frapna et l'URF à s'approprier ce manifeste pour le généraliser à toute la Région. Un groupe de travail interFrapna a commencé à se pencher sur la question cet hiver. Et nous avons bon espoir qu'il aboutisse enfin...

2.1.6. Sortir ses terrains de la chasse

Frapna Drôme Nature Environnement a pu accompagner 2 propriétaires pour les aider à sortir leurs terrains de la chasse. Une centaine de pancartes « réserve de chasse » ont été vendues au cours de l'année pour équiper différents espaces.

2.1.7. Communication épines



2.1.8. Perspective

En 2019, l'association poursuivra les actions listées ci-dessus et continuera à libérer la parole du public pour que notre société sorte de la chasse de divertissement. Le livret pour l'abolition sera réédité en lançant un appel à don pour le financer, la confluence sera développée avec les randonneurs et les associations militant pour le bien-être animal.

2.2. Favoriser la biodiversité

2.2.1. Contexte

Depuis sa création, Frapna Drôme Nature Environnement place la nature et la biodiversité au centre de ses préoccupations. Elle milite pour une cohabitation pacifique et harmonieuse avec les autres êtres vivants, pour la préservation et le partage d'une nature riche et diversifiée, de milieux naturels permettant d'accueillir une biodiversité la plus complète possible. Elle mesure notre responsabilité dans la préservation de ce patrimoine naturel, pour lui-même d'abord, mais aussi pour les générations futures considérant les innombrables services qu'il nous procure. Non seulement la nature ne peut se défendre seule face à l'appétit croissant de l'humanité mais il est nécessaire que certains hommes (à défaut de tous pour l'instant) s'investissent plus particulièrement pour le faire. La vie des hommes ne peut non plus se déconnecter de la nature, véritable bien commun, condition de la vie pour tous. Parmi les multiples services dont elle nous fait bénéficier il en est un auquel les adhérents de l'association sont attachés : elle nous procure de la beauté (gratuitement), une plus grande qualité de vie et du bonheur pour qui sait en profiter.

Malheureusement, le constat est fait d'un effondrement massif de la biodiversité à l'échelle globale et cela en raison de l'activité croissante des hommes (exploitation effrénée des ressources, occupation de l'espace,

rejets et pollutions, croissance démographique, réchauffement climatique, chasse...). A l'échelle de notre département, les signes sont parfois trompeurs avec la réapparition de quelques espèces bien visibles et emblématiques comme les vautours, les bouquetins, le loup, mais la nature dite « ordinaire », elle, continue à disparaître presque imperceptiblement comme les oiseaux de nos campagnes, les batraciens, de nombreux insectes (abeilles sauvages, papillons...). Frapna Drôme Nature Environnement considère que notre mode de vie consumériste à outrance, notre ignorance ou au mieux notre indifférence, est responsable de cet état de fait. Dans le numéro d'hiver, les *épines drômoises* ont relayé le cri d'alarme des 15000 scientifiques sur l'état de la planète publié par le journal Le Monde (voir paragraphe 2.2.13). Mieux connaître, faire découvrir la nature, mais aussi provoquer un débat citoyen sur l'ensemble des activités humaines, retrouver une capacité à vivre plus sobrement, à considérer la nature autrement (que comme un gâteau à consommer sans modération et le plus vite possible) sont les clefs du maintien d'une biodiversité riche et d'un niveau de vie acceptable et durable pour les humains : une grande partie des activités de Frapna Drôme Nature Environnement a donc cette finalité sur le long terme. Les effets ne sont pas souvent perceptibles à court terme, mais le message de l'association a sans nul doute contribué et contribue encore au changement (trop lent) des mentalités. Aujourd'hui, les avancées et les lois qui ont permis une meilleure prise en compte de la biodiversité sont sans cesse remises en cause, au gré des changements politiques notamment, preuve que la nécessité d'adapter les activités humaines à la capacité réelle de notre planète n'est pas encore intégrée par tous, loin s'en faut, et qu'il est plus que jamais nécessaire d'être vigilants.

2.2.2. Liste des actions sentinelles concernant les atteintes aux milieux ou à des espèces protégées

Frapna Drôme Nature Environnement dispose d'un réseau d'adhérents et d'associations répartis sur tout le département. Ces correspondants permettent la mobilisation, la remontée d'informations et le suivi de problématiques locales. Pour obtenir plus de remontées de terrain, nous invitons régulièrement le lecteur des *épines* à s'impliquer dans cette action. Nous sommes aussi à l'écoute de particuliers qui sollicitent directement l'association. Nous les accompagnons pour trouver ensemble des réponses notamment pour interpeler les services publics concernés. Une fiche est disponible sur notre site Internet pour faciliter la description du problème constaté par les adhérents et le public.

Participation à des enquêtes publiques :

La biodiversité est mise au cœur des préoccupations de l'association non seulement dans la vision qu'elle défend de nos modes de vie et de consommation, nos façons de nous déplacer, d'habiter... mais aussi de l'organisation du territoire et de l'urbanisation. Les PLU en sont une des premières étapes mais Frapna Drôme Nature Environnement s'est mobilisé et continuera à le faire sur l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'aménagement, de développement Durable et d'Égalité des Territoires) et notamment sur les volets biodiversité avec l'intégration du SRCE (Schéma Régional de Cohérence écologique). Il est question ici des corridors biologiques mais aussi des infrastructures qui consomment de l'espace, des milieux naturels...

Lire à ce sujet la partie 3.2 de ce rapport...

2.2.3. Pour défendre le loup

Notre département est particulièrement concerné par la conservation du loup et la cohabitation de cette espèce avec les activités d'élevage. La Drôme et les zones limitrophes des quatre départements alpins voisins pourraient abriter de l'ordre d'un sixième à un dixième de la population des loups présents en France.

Les groupes de pression qui exigent l'éradication du loup en France ont trouvé un nouveau cheval de bataille que l'on peut présenter ainsi : « Tous les loups français sont des hybrides mi chien, mi loup : il faut donc les éliminer ». Pour comprendre l'hybridation du loup, Frapna Drôme Nature Environnement a élaboré un document d'une vingtaine de pages, rédigé par Roger Mathieu. Ce texte qui s'adresse à un public non spécialiste, dresse un point complet sur l'hybridation du loup d'après une vingtaine de publications internationales parmi les plus pertinentes et les plus récentes. Le document « L'hybridation du loup : un vrai/faux problème » peut être téléchargé gratuitement sur le site de Frapna Drôme Nature Environnement [nature environnement www.frapnadrome.org/](http://www.frapnadrome.org/)

De même, le chapitre sur le loup du site Internet de l'association est régulièrement alimenté de nouvelles contributions.

En partenariat avec le cinéma « Le Lux » à Valence et dans le cadre du festival jeune public, une soirée film débat a été organisée en février 2018 autour de la projection du film « La Vallée des Loups » (documentaire de Jean-Michel Bertrand).

Frapna Drôme Nature Environnement poursuit son action de défense du loup pour rétablir l'équilibre entre des éleveurs qui ne veulent rien changer, et éradiquer le prédateur par n'importe quel moyen (y compris le poison qui serait une catastrophe pour toute la faune), une certaine presse à sensation qui met en avant les dégâts sans relativiser... L'association joue ce rôle d'avocat de la défense, à travers des articles dans les Epines, des conférences ou des communiqués de presse. La ligne n'est pas toujours facile à suivre face aux difficultés réelles de certains éleveurs mais on ne peut faire autrement que de chercher à cohabiter au mieux avec ce grand prédateur chez nous sinon comment vouloir donner des leçons à d'autres contrées plus lointaines pour défendre tigres, lions et autres grands carnivores...

Le 20 juin 2018, le cadavre d'un loup a été découvert par un randonneur sur la commune de LAVAL D'AIX (Drôme). Les analyses toxicologiques réalisées par la DREAL démontrent que cet animal a été empoisonné par un insecticide, le carbofuran. En décembre 2018, notre association a porté plainte contre X avec les associations France Nature Environnement et Ferus pour destruction illégale d'un animal protégé, atteinte à la faune par un moyen générant la souffrance et moyen illégal, atteinte à l'environnement par l'utilisation et la diffusion d'un produit toxique interdit depuis 10 ans.

Demande de **droit de réponse de 3 syndicats agricoles**, suite au dossier « loup » paru dans les épines 191. Le CA souhaite que la lettre des syndicats agricoles soit publiée sur le site internet avec la réponse du CA proposée par nos meilleurs spécialistes (lire dans les fichiers ci-dessous).



Pièce 3 Droit de réponse FDSEA 23 04 18 | Lettre AR 25 04 18 | Arguments 5 - Communiqué de presse FRAPNA LOU

2.2.4. Pour défendre le castor

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises pour protéger le castor. Une fiche permettant aux lecteurs d'agir contre la destruction du castor et de son habitat a été diffusée dans les épines du printemps 2018. Cette autre espèce emblématique des milieux aquatiques de la Région, malgré son statut d'espèce protégée, subit des agressions régulières ou des destructions de son habitat. Plusieurs affaires de destruction directes de castors ou de démantèlement de barrages ont été rapportées sur le Haut-Diois. Les plaintes déposées en 2017 n'ont pour l'instant pas abouti mais les destructions sur le secteur ne semblent pas avoir été reconduites...

2.2.5. Défense des milieux naturels

L'association a été sollicitée pour avis sur la rivière Sépie et l'impact d'une distillerie sur les populations d'écrevisses bien moins nombreuses à l'aval de l'entreprise. Des recommandations ont pu être proposées. Si la Drôme est riche de nombreux milieux naturels, de montagne notamment, encore vastes et sauvages, les milieux de plaine, la nature ordinaire, au contact des zones plus agricoles et urbanisées subit des pressions importantes. L'association défend une compatibilité et une imbrication entre les activités humaines et la nature qui ne doit pas se résumer à des milieux d'exceptions éloignés des hommes, voire inaccessibles. La nature doit pouvoir être présente dans nos campagnes, dans nos villes et continuer à émerveiller, à étonner, à offrir des services indispensables au fonctionnement efficace des écosystèmes et favorables à la qualité de vie. Voir la partie 3.2 de ce rapport.

Sur les différents PLU sur lesquels l'association intervient, cette vigilance par rapport aux milieux agricoles et naturels est systématiquement une priorité ; le maintien de ces espaces, leurs connexions par une trame verte, bleue, sont essentiels. Nos contributions construites collectivement par des adhérents locaux, appuyés par des administrateurs mobilisés sur ces sujets, sont souvent pertinentes et appréciées par les Commissaires enquêteurs qui les utilisent régulièrement dans leurs rendus et conclusions.

2.2.6. Eolien et biodiversité

Si Frapna Drôme Nature Environnement soutient *a priori* le développement de l'énergie éolienne, elle reste vigilante par rapport à son impact sur la biodiversité. L'implantation d'éoliennes sur des zones naturelles, éloignées des zones de consommation, sur des zones de passage migratoire ou de circulation de la faune ailée (rapaces, chiroptères...) n'est pas souhaitable. L'association s'est ainsi opposée à leur implantation sur le site de Comblézine, près du col de la Bataille. (Lire sur ce sujet le paragraphe concernant les énergies renouvelables dans le chapitre 1).

2.2.7. Mobilisation contre les coupes rases

Frapna Drôme Nature Environnement continue à alerter sur les menaces qui planent sur les forêts drômoises avec les grandes centrales biomasse comme celles de Tricastin ou de Gardanne plus au sud. La pression est mise sur les propriétaires privés peu scrupuleux pour faire un peu d'argent facile. Les adhérents sont invités à surveiller les boisements pour essayer de déjouer certaines coupes abusives ou les dénoncer, à posteriori malheureusement, pour limiter des dégâts à venir... En 2017, plusieurs coupes rases ont encore impacté nos milieux. Sur le Roubion, ce sont plus de 3 ha de ripisylve qui ont ainsi disparu, certaines en zone Natura 2000. L'association contribue à mobiliser les services de l'état, les techniciens des contrats de rivière et la population pour arrêter le massacre. Sur Allex, un espace boisé classé a été défriché entièrement et cultivé, l'association a saisi la municipalité sans qu'une réparation intervienne. Sur Chanos-Curson, un espace boisé classé a été défriché entièrement, l'association a saisi la municipalité afin que les coupes cessent. Contrairement à la volonté de certains exploitants forestiers, il faut veiller à maintenir les espaces boisés classés dans les Plan locaux d'urbanisme !

En février, la projection du film « L'intelligence des arbres » au cinéma Le Lux à Valence a été animée par notre association. (Documentaire allemand de Julia Dordel et Guido Tölke, d'après le livre « La Vie Secrète des Arbres » de Peter Wohlleben.) Cette animation était l'occasion d'animer le débat public sur la préservation indispensable des arbres dans tous les espaces, pour la qualité de vie, pour la biodiversité et pour lutter contre le dérèglement climatique.

Au printemps 2018, les *épines drômoises* ont publié un article sur les Ramières du Roubion qui continuent à être particulièrement impactées (lire *épines* 192).

2.2.8. Journée chamois 2018

La Journée « chamois » a été reconduite cette année au mois d'octobre (21/10) à Sainte-Eulalie ; elle permet de sensibiliser le grand public à cette espèce emblématique et pourtant finalement peu connue et à la destruction inadmissible de plus de 700 chamois par la chasse de loisir (le chamois ne posant aucun problème aux activités humaines).

2.2.9. Fête de la nature

Comme chaque année, des naturalistes de l'association se mobilisent pour participer à cette manifestation qui met à l'honneur et en lumière la nature et les associations locales qui tentent de la préserver. Cette animation permet de toucher le grand public et nous espérons que celui-ci sera mobilisé tout au long de l'année, non seulement pour regarder et admirer mais aussi pour défendre la nature.

Quatre visites ou sorties :

- Un jardin dédié à la biodiversité ou comment aménager son jardin pour accueillir la nature,
- Un potager collaboratif en ville avec l'accueil du public sur le jardin partagé expérimental des Trinitaires.
- Au rendez-vous des oiseaux : une découverte de la ripisylve du Roubion à travers les chants d'oiseaux.
- Zones humides à Veaunes : menaces sur des milieux riches et fragiles.
- Plantes des bords du trottoir à Valence : pour changer de regard en découvrant l'incroyable diversité de la flore urbaine (en parcourant 500 m devant le local de Frapna Drôme Nature Environnement).

L'ensemble de ces propositions a pu réunir entre une petite dizaine à plus de 60 personnes. Ces dernières ont pu mieux appréhender le fonctionnement de certains milieux naturels et les menaces éventuelles qui pèsent sur eux mais aussi comprendre comment agir pour favoriser la biodiversité.

2.2.10. Tête en l'air 2018

Le spectacle extraordinaire des oiseaux migrateurs est propice à la sensibilisation à la beauté et la magie de la nature. Cette année encore, l'opération a été reconduite au port de l'Épervière même si le public était limité pour cause de météo défavorable.

Autres animations nature :

- Une conférence : comment favoriser et accueillir la biodiversité dans son jardin à Toulaud
- Plusieurs visites ou sorties organisées parfois en dernière minute et communiquées sur le site et par mail:
- Une découverte des papillons de nuit à l'aide d'un piège lumineux également sur le site de l'étang du Mouchet.
- Une prospection « loutre » sur les rivières au nord de Tournon.

2.2.11. Dossiers épines



2.2.12. Perspective

Nous sommes souvent renvoyés à notre passion pour la nature, comme certains sont passionnés par le foot ou la peinture ! Certains responsables veulent continuer à faire des arbitrages entre différents usages de l'espace en nous confrontant à d'autres passionnés... Notre association doit rappeler, dans toutes ses actions, que la nature est une composante indispensable de notre survie. Si nous détruisons l'équilibre naturel qui construit notre environnement, nous détruisons l'espèce humaine. Nous continuerons à alerter et informer sur l'effondrement de la biodiversité : c'est un enjeu écologique majeur.

2.3. Mutualiser nos connaissances : ateliers naturalistes, inventaires...

2.3.1. Contexte

Depuis sa création, Frapna Drôme Nature Environnement a valorisé les compétences des adhérents naturalistes et fait partager au plus grand nombre connaissances et enjeux de la protection de la biodiversité. L'information et l'éducation du public sont les priorités de l'association qui affirme sa volonté de mutualiser les connaissances, de former les adhérents, de sensibiliser les élus... Dans cette partie, nous développerons les actions qui sont menées avec les adhérents pour renforcer les compétences naturalistes du mouvement.

2.3.2. 24h naturalistes

Les 24 heures naturalistes ont eu lieu les 19 et 20 mai à Montbrun les Bains Le principe : des naturalistes bénévoles se regroupent pour faire un inventaire le plus complet possible de la faune et de la flore d'une commune. L'objectif est de compléter les connaissances sur la biodiversité et de sensibiliser les habitants sur les extraordinaires richesses qui les entourent et sur la nécessité de les préserver. L'opération a rassemblé une trentaine de participants. La formule adoptée en 2017 a été conservée : les inventaires ont commencé pour ceux qui le souhaitent dès le vendredi soir et le samedi matin. La prospection collective s'est déroulée le samedi après-midi. Un diaporama de photos avec commentaires sur les premières découvertes a été présenté le samedi soir regroupant une bonne trentaine de villageois qui ont aussi pu partager leurs connaissances locales. Le dimanche, une balade/prospection a clôturé l'événement avec plusieurs habitants du village.

Bilan : Peu de participants Frapna, 5 personnes, 4 sur tout le weekend end. La météo n'a pas été favorable, et les naturalistes ne sont pas tous venus ou n'ont participé que le samedi. Une trentaine de personnes a participé à la restitution le samedi soir, mais aucun élu n'était présent. On constate un problème de partenariat avec la ville, peut-être dû au débat autour des projets de développement du centre thermal.

2.3.3. Ateliers naturalistes

Des ateliers naturalistes se sont déroulés de manière régulière tout au long de l'année. Ils permettent de mieux connaître la faune et la flore locale et s'adressent à tous les niveaux, de l'initiation au perfectionnement.

Ces ateliers ont été suivis et organisés par quelques adhérents motivés et ont réuni entre une dizaine et une trentaine de participants par séance. Pour chaque atelier, une thématique est choisie collectivement au préalable. Une personne du groupe ou un invité anime la séance avec un apport de connaissances suivi de jeux, quiz collectifs, travaux pratiques ou échanges. Les espèces invasives, la petite faune de montagne, la genette sont les sujets qui ont été abordés cette année. Quelques ateliers ont aussi été organisés afin de préparer les 24 heures naturalistes et d'en faire le bilan. Les ateliers ont contribué à la réalisation de plusieurs dossiers sur les épines drômoises (voir ci-dessous).

L'atelier a également pris en charge la monographie de la genette dans le cadre de la rédaction de l'Atlas Régional des Mammifères en cours.

2.3.4. Favoriser la biodiversité même en ville

Un chantier de plantation a été effectué sur la zone de captage de Mauves au mois de novembre. Ce projet, proposé par le groupe local Tain-Tournon a été réalisé en partenariat avec la commune de Mauves et la SAUR, gestionnaire du site. Une grosse partie des plants (120) a été récoltée par les adhérents locaux et la SAUR en a financé une cinquantaine. En tout ce sont près de 180 arbres et arbustes variés qui ont été plantés pour fournir abri et nourriture à la petite faune. Ce projet, innovant, pourrait servir d'exemple pour d'autres zones de captage traitées bien souvent de façon très peu accueillante pour la biodiversité. A ce sujet, le conseil d'administration a rappelé que notre association souhaite sensibiliser les citoyens et s'engage dans des chantiers collectifs pour l'eau ou la nature considérées comme des biens communs, mais ne souhaite pas que son image soit associée à des entreprises privées dans ces opérations (SAUR, Veolia, Suez...)

2.3.5. Communications épines



2.3.6. Perspectives

La compétence des naturalistes de notre association est reconnue. Le travail de mutualisation pour permettre à des nouvelles personnes d'acquérir les compétences doit être poursuivi et renforcé, pour la pérennité du mouvement.

3. Pour préserver les ressources naturelles et garder un environnement sain

3.1. Comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire

L'atelier territoire de Frapna Drôme Nature Environnement se réunit régulièrement pour étudier les dossiers soumis aux commissions départementales. Les dates de réunion sont communiquées à tous les adhérents et les réunions sont ouvertes. C'est un travail concret sur tous les projets drômois au bâtiment près. Il est possible ici de se former globalement et de disposer de clés d'action pour agir localement sur sa commune. L'atelier a rappelé l'importance des schémas d'urbanisme qui engagent directement le projet de vie à venir sur un territoire (lire *épines* 193).

Une « formation – action » sur les Territoires s'est tenue au premier trimestre 2018. Elle a réuni une dizaine d'adhérents et s'est déroulée en trois sessions de 3 heures. Il faudrait que les administrateurs et les adhérents participent plus nombreux pour permettre d'avoir des débats de qualité et de monter en compétence. C'est bien dans l'organisation du territoire et les documents de planification que nos objectifs (et ceux d'une société durable) doivent être déclinés : la compréhension de cette organisation est indispensable pour tous les citoyens qui souhaitent agir pour préserver l'environnement...

Pour faire suite aux formations « l'aménagement du territoire pour tous » organisées en 2017, l'atelier a publié un dossier dans les épines drômoises qui synthétise les expériences du groupe face aux projets

drômois étudiés (lire *épines* 194). L'objectif est d'animer le territoire et d'inciter tous les adhérents et sympathisants à se saisir des documents d'urbanisme qui conditionnent notre projet de vie. Dans ce sens, l'atelier territoire a apporté plusieurs contributions à des PLU dont celui de Bourg-lès-Valence.

3.2. Préserver les terres agricoles et naturelles

3.1.1. Motion

Rappel de la motion pour la conservation des espaces agricoles prise par l'Ag de Frapna Drôme Nature Environnement en mars 2012: *Pendant la décennie 2000-2010, la surface agricole utile (SAU) de Rhône-Alpes a diminué de 6 %. C'est la première région française consommatrice de terres agricoles en France. La SAU drômoise a perdu 26 493 ha soit une diminution 12 %, le plus fort taux régional. Cette perte résulte de politiques d'aménagement laxistes qui privilégient un développement de l'habitat et des activités commerciales et industrielles sur les terrains agricoles. Cette solution de facilité qui ne peut pas perdurer, permet aux responsables de ne pas intervenir sur les logements vacants, de ne pas reconstruire la « ville sur la ville » et de ne pas requalifier et densifier des zones d'activités existantes.*

C'est ainsi que les POS, PLU et cartes communales ont détruit et gaspillé ces importantes surfaces agricoles dont une partie significative était irriguée. Cette destruction a pour conséquence une diminution des productions agricoles et alimentaires locales. Constatant que les zones d'urbanisation programmées dans les documents d'urbanisme existants permettent de répondre largement aux besoins de logement et d'activités de la population drômoise, la FRAPNA - Section Drôme réunie en assemblée générale le 16 mars 2012 agira dans le cadre des révisions des SCoT, PLU et cartes communales, pour que : « Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne devienne constructible ». Constatant que la Drôme subit des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et souhaitant que la population drômoise continue à bénéficier de productions alimentaires locales l'Assemblée générale demande que : « Plus aucun terrain desservi par un réseau d'irrigation ne soit urbanisé, même s'il est classé en zone constructible dans un document d'urbanisme ».

3.1.2. Quelques réflexions issues de cette confrontation aux dossiers (ou manuel de guérilla à usage des personnes conscientes des urgences écologiques) :

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) se réunit chaque mois pour examiner les plans locaux d'urbanisme présentés par les communes avant leur enquête publique, notamment pour l'impact de l'urbanisation sur la consommation d'espaces agricole et naturel, l'environnement et la biodiversité. La commission examine aussi tous les projets d'énergies renouvelables (parcs photovoltaïques, parcs éoliens, unités de méthanisation) et les projets d'infrastructures routières nouvelles (déviations de communes notamment).

Les communes jouent avec les hypothèses démographiques pour prendre plus de place : A titre d'exemple, en 2014, le PLU de Valence (alors 65 000 habitants) a pris pour hypothèse une population de 100 000 habitants en 2025. Pourtant, depuis 2014, la commune de Valence a perdu 3000 habitants, selon l'INSEE !

Les SCoT doivent persévérer dans leurs efforts ! Ces schémas censés permettre une cohérence territoriale restent par leur insuffisance des autorisations de gaspillage données aux communes

Dans notre département, l'artificialisation des terres est due à 52% pour l'habitation, 40% aux voies de communication, et 8% aux zones industrielles et commerciales. Nous assistons au développement exponentiel des routes et ronds-points ! Le développement des zones commerciales périphériques est un fléau...

La crise des gilets jaunes est venue soulignée le problème qui n'est pas pris en considération : **le développement des transports collectifs devrait structurer l'aménagement du territoire.**

Nous votons toujours contre les changements de destination des bâtiments agricoles : les bâtiments agricoles doivent permettre l'installation de nouveaux agriculteurs et ne doivent pas être utilisés pour installer un habitat diffus qui impacte la nature et rend impossible les transports collectifs.

La construction dans les interstices non bâtis dans l'urbanisation actuelle, dénommés « dents creuses », est abusive. De dents creuses en dents creuses, nous contribuons à l'artificialisation des sols qui détruisent la fonctionnalité des écosystèmes : pour la biodiversité, pour l'eau, pour une production agricole de qualité et de proximité.

La préservation des milieux riches en biodiversité n'est jamais prioritaire face aux activités économiques

Le territoire drômois continue à se construire dans des communes qui refusent la mixité sociale. Il y a peu de territoires innovants installant d'autres types d'habitat.

De juillet 2017 à juillet 2018, les commissions ont examiné :

26 plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux,

5 parcs photovoltaïques artificialisant 45 hectares,

4 unités de méthanisation,

1 unité de géothermie et 1 chaufferie (géothermie, gaz, fioul, biomasse),

Une extension de carrière sur 13 hectares de terres viticoles classées en AOP,

17 permis de construire pour vingt-cinq logements par changement de destination de bâtiments d'exploitation agricoles dans des espaces ruraux.

En une année, ce sont 528 ha dévolus à l'urbanisation et à l'imperméabilisation pour 26 communes : en moyenne, chaque commune aura donc consommé plus de 20 ha en dix ans. En extrapolant aux 367 communes de la Drôme, nous aurons donc consommé 7 500 hectares pour l'urbanisation en dix ans.

3.1.3. Commission Départementales de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)

La CDNPS « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ». (Art. R 341-16 Code environnement). Frapna Drôme Nature Environnement a participé en 2018 à trois formations de cette commission : 1) Formation spécialisée des sites et des paysages qui prend l'initiative des inscriptions et classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme. 2) Formation spécialisée des carrières qui élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières. 3) Formation spécialisée de la faune sauvage captive qui émet un avis sur les projets d'actes règlementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Les réunions sont préparées collectivement avec un regard croisé sur les différents dossiers mis aux ordres du jour. Notre association aura participé à 5 réunions au cours de l'année 2018.

3.1.4. CDAC, commission de l'aménagement commercial

Sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale les projets qui ont pour objet :

La création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés.

Le changement de secteur d'activité d'un commerce d'une surface de vente supérieure à 2 000 mètres carrés.

La création ou l'extension d'un ensemble commercial dont la surface de vente totale est supérieure à 1 000 mètres carrés.

La création ou l'extension d'un point de retrait d'achats au détail commandés par voie télématique.

Pour donner un avis, la commission de l'aménagement commercial (CDAC) prend en considération :

1° En matière d'aménagement du territoire :

La localisation du projet et son intégration urbaine ;

La consommation économe de l'espace, notamment en termes de stationnement ;

L'effet sur l'animation de la vie urbaine, rurale ;

L'effet du projet sur les flux de transports et son accessibilité par les transports collectifs et les modes de déplacement les plus économes en émission de dioxyde de carbone.

2° En matière de développement durable :

La qualité environnementale du projet, notamment du point de vue de la performance énergétique, du recours le plus large qui soit aux énergies renouvelables et à l'emploi de matériaux ou procédés écoresponsables, de la gestion des eaux pluviales, de l'imperméabilisation des sols et de la préservation de l'environnement ;

L'insertion paysagère et architecturale du projet, notamment par l'utilisation de matériaux caractéristiques des filières de production locales.

3° En matière de protection des consommateurs :

L'accessibilité, en termes, notamment, de proximité de l'offre par rapport aux lieux de vie ;
La contribution du projet à la revitalisation du tissu commercial, notamment par la modernisation des équipements commerciaux existants et la préservation des centres urbains ;
La variété de l'offre proposée par le projet, notamment par le développement de concepts novateurs et la valorisation de filières de production locales.

Considérant l'influence de l'implantation des grandes surfaces sur la vie des territoires, Frapna Drôme Nature Environnement a obtenu un siège au sein de la CDAC depuis 2017. Les dossiers sont préparés collectivement avec les adhérents au siège de l'association (invitation par mail précisant les points de rencontre). L'avis élaboré par le groupe est porté par une de nos représentantes devant la commission. Cette année, nous aurons participé à 6 réunions en 2018:

- Extension d'un ensemble commercial sur Montélimar
- Création d'une surface commerciale LIDL sur Aouste-sur-Sye
- Extension d'une surface de vente sur St Paul les Romans
- Extension d'un supermarché à Grignan
- Extension d'une surface de vente à Nyons
- Extension d'un supermarché à Etoile-sur-Rhône

3.1.5. Les conseils de développement

La loi « Notre » a institué dans le CGCT l'article L. 5211-10-1 prévoyant la mise en place d'un conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Chaque intercommunalité dépassant le seuil légal doit obligatoirement mettre en place un conseil de développement par délibération de son organe délibérant. Plusieurs EPCI contigus peuvent toutefois créer un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres, par délibérations concordantes de leur organe délibérant.

Composition élargie. Ils sont composés de membres de la société civile, à l'exclusion des conseillers communautaires ou métropolitains. La composition est fixée par délibération de l'organe délibérant, qui détermine la durée du mandat et le mode de désignation des membres. La loi « Notre » a diversifié cette organisation : initialement constitués de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, ils comportent désormais des délégués des milieux environnementaux, scientifiques et éducatifs.

Le conseil de développement est envisagé comme un véritable organe au sein des EPCI, ce qui se traduit par des compétences élargies.

Compétences obligatoires. L'instance est obligatoirement consultée sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification en résultant et sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI.

Autosaisine. Le conseil de développement peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au périmètre de l'établissement public concerné. Ainsi, il appartient aux EPCI devant créer cette instance de définir le rôle qu'ils entendent lui conférer et le degré d'association de la société civile qu'ils entendent instituer. Mais le conseil de développement pourra décider de s'autosaisir lui-même de toute question intéressant le territoire pour lequel il a été institué et ainsi être force de proposition dans la construction des politiques publiques pour lesquelles il sera amené à donner son avis.

Concernant le conseil de développement du SCoT Rovaltain. Il y aura un seul conseil de développement commun à Arche Agglo, Valence Romans et Rhône Crussol piloté par ScotRovaltain. Il serait pourtant indispensable qu'il y ait plusieurs conseils permettant une vraie animation de territoire proche des citoyens. Notre association en partenariat avec l'association ODLP a revendiqué qu'il y ait plusieurs conseils communautaires, avec la participation des associations sociales et environnementales.

3.1.6. Le Plan Biodiversité de juillet 2018

Le Premier ministre et Nicolas Hulot ont présenté le Plan biodiversité adopté lors du Comité interministériel de la Biodiversité qui s'est tenu le 4 juillet 2018 au Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Vous pourrez en lire quelques extraits ci-dessous :

Reconquérir la biodiversité, une question de survie pour nos sociétés

Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients

Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette.

Le plan Biodiversité présenté par le gouvernement est insuffisant, surtout si l'on considère la faiblesse des actions prévues et les moyens mis en œuvre. Mais ce plan présente cependant un intérêt certain : il valide et prend enfin en compte nos constats. Lorsqu'en 2012 l'assemblée générale de Frapna Drôme Environnement adoptait la motion pour la préservation des terres agricoles, certains l'avaient dénoncé comme irréaliste. En 2018, c'est désormais l'objectif fixé par le gouvernement.

3.1.7. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Un schéma régional qui nous concerne tous et qui devrait construire sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes des réponses transversales et globales aux urgences écologiques.

Biodiversité : la « biodiversité », les corridors écologiques, les « trames vertes et bleues » (ruisseaux, canaux, rivières, fleuves et végétation des berges), la préservation des milieux naturels et de la nature en ville (schéma régional de cohérence écologique-SRCE- approuvé en 2014),

Qualité de l'air et climat : le niveau des polluants et des gaz à effet de serre, les mesures pour le climat, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, la neutralité énergétique des bâtiments - schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) approuvé en 2014- ,

L'aménagement des territoires : grandes orientations de développement de l'urbanisation, les territoires ruraux à protéger compte tenu de leur valeur, les secteurs de montagne à préserver pour leur biodiversité et les activités de montagne, les espaces naturels à préserver,

Les transports : priorités à donner à la voie d'eau par rapport aux voies ferrées et aux infrastructures routières (quels modes de transports privilégier pour les voyageurs et les marchandises ?) au Schéma Régional de l'intermodalité (SNI). Les infrastructures à développer prioritairement en Rhône-Alpes pour répondre aux besoins les plus urgents de déplacements des personnes et des marchandises tant par voies d'eau, que par voies ferrées et par la route,

Nos déchets : les plans relatifs à la réduction des déchets ménagers (collecte sélective, tarification au poids des déchets) et des déchets issus des activités de Bâtiment et de Travaux Publics, à leurs filières de traitement (compostage, tri mécano-biologique, traitement et mise en décharge des refus de tris ou de tous les déchets après des tris plus ou moins importants) relevaient jusqu'ici des Conseils Départementaux de la Drôme et de l'Ardèche (Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets - PIED approuvé en 2005, puis du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux Drôme / Ardèche - PPGDND 26 / 07 de 2016). Les politiques des déchets sur nos territoires seront à compter de 2019 définies par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui sera une des composantes du nouveau Schéma Régional.

Ce schéma régional (le SRADDET) définit les politiques, les actions et leurs modalités de financements qui impactent et conditionnent notre vie au quotidien

Un tel schéma élaboré depuis Lyon pour une région aussi vaste et des territoires aussi divers prendra sans doute moins bien en compte nos besoins et nos attentes.

Nous pouvons également craindre que ce schéma ne soit plus général, moins ambitieux, moins contraignant pour les collectivités, intercommunalités et pour leurs syndicats que les schémas et plans actuels.

L'enquête publique sur ce nouveau schéma régional à laquelle chacun est invité à apporter ses remarques et contributions se tiendra dans tous les départements de la région, donc en Drôme, à l'automne 2019.

Un groupe de travail sur ce schéma régional a été mis en place par Frapna Drôme Nature Environnement. Chacun y est invité.

3.1.8. Center Parcs

Motion « la nature n'est pas à vendre » : *Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis en Assemblée Générale le 21 mars 2014, saisis du projet d'un CenterParcs porté par le Groupe Pierre et Vacances sur la forêt des Avenières à Roybon, constatent :*

- *L'implantation du projet détruira d'une manière irréversible l'équilibre hydraulique fragile, la flore, la faune et les milieux sensibles d'un territoire de plus de 200 ha ;*
- *Son fonctionnement génèrera gaspillage énergétique, gaz à effet de serre, déchets et pollution ;*

- Les mesures compensatoires prévues, dont certaines sur des zones éloignées, ne permettront jamais de retrouver la biodiversité et les fonctions écologiques de ce territoire ; la compensation est la dernière étape d'un triptyque Éviter, Réduire, Compenser.
 - Le projet devrait être évité : il n'existe que dans l'objectif de générer des profits privés à court terme permis par une niche fiscale. L'économie touristique développée ici n'est ni éthique, ni durable mais contraire à l'intérêt général. Pour ces raisons, les adhérents de la FRAPNA Drôme se mobilisent pour que tout soit mis en œuvre pour que ce projet ne se réalise pas. Plus généralement, les adhérents de la FRAPNA Drôme refusent le principe de mesures compensatoires pour des projets évitables : reprenant la délibération du conseil d'administration de l'Union Régionale FRAPNA du 15 mars 2010, ils s'opposent au marché de la biodiversité qui permet à un opérateur d'acheter des hectares de milieux naturels ou d'acquérir des parts d'une structure gestionnaire d'espaces naturels, en compensation des hectares de nature que son projet détruira.
- Cette motion a fondé notre action depuis l'origine du projet. En 2018, Frapna Drôme Nature Environnement travaille à alimenter le recours porté par FNE AuRA suite à la décision du conseil d'Etat du 21 novembre 2018 qui renvoie l'affaire à la cour d'Appel.

Rappel des épisodes précédents :

- Rapport du commissaire enquêteur (23 juillet 2014)
- Décision TA Grenoble (2 juillet 2016)
- Décision cour d'appel administrative de Lyon (12 décembre 2016)
- Décision du Conseil d'Etat (21 novembre 2018)
- Mémoire SNC Roybon Cottages (27 décembre 2018),

En 2018, Le Conseil d'État a renvoyé l'affaire à la cour administrative d'appel de Lyon (le 21/11/2018) :

4. Aux termes du III de l'article L. 212-1 du code de l'environnement dans sa rédaction applicable au litige : " Chaque bassin ou groupement de bassins hydrographiques est doté d'un ou de plusieurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux fixant les objectifs visés au IV du présent article et les orientations permettant de satisfaire aux principes prévus aux articles L. 211-1et L. 430-1. (...) ". Aux termes du XI de ce même article : " Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. "

5. Il résulte des dispositions citées au point précédent que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux doivent se borner à fixer des orientations et des objectifs, ces derniers pouvant être, en partie, exprimés sous forme quantitative. Les autorisations délivrées au titre de la législation de l'eau sont soumises à une simple obligation de compatibilité avec ces orientations et objectifs. Pour apprécier cette compatibilité, il appartient au juge administratif de rechercher, dans le cadre d'une analyse globale le conduisant à se placer à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert, si l'autorisation ne contrarie pas les objectifs qu'impose le schéma, compte tenu des orientations adoptées et de leur degré de précision, sans rechercher l'adéquation de l'autorisation au regard chaque disposition ou objectif particulier.

6. Il ressort des énonciations de l'arrêt attaqué que, pour juger que le projet litigieux n'est pas compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée, la cour s'est bornée à le confronter à une seule disposition de ce schéma, l'article 6B-04 relatif à une compensation minimale à hauteur de 100 % de la surface des zones humides détruites par le projet. Ce faisant, la cour n'a pas confronté l'autorisation litigieuse à l'ensemble des orientations et objectifs fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée et a, ainsi, omis de procéder à l'analyse globale exigée par le contrôle de compatibilité défini au point précédent. Par suite, elle a commis une erreur de droit.

7. Il résulte de ce qui précède que, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens du pourvoi, la SNC Roybon Cottages est fondée à demander l'annulation de l'arrêt qu'elle attaque.

La SNC Roybon Cottages a adressé un premier mémoire (28 pages) à la cour de Lyon le 26 décembre 2018 où elle rappelle les attendus du CE cités ci-dessus.

Elle demande le rétablissement de l'autorisation (au titre de la loi sur l'eau) donnée par le préfet de l'Isère le 3 octobre 2014, annulée par le TA de Grenoble (16 juillet 2015) et la cour d'appel de Lyon (16 décembre 2016)

Les principaux points soulevés par le mémoire de la SNC Roybon Cottages

1. Le mémoire conteste (pages 10 à 16) la méthode de définition des zones humides et annonce un chiffre de 6,3 ha de ZH impactées (au lieu de 76 ha, qui étaient pourtant annoncés dans le dossier initial).
2. Le mémoire soutient que l'autorisation est compatible avec les orientations et objectifs fixés par le SDAGE (page 16 à 27).

3.1.9. Implantation illégale d'un circuit motorisé sur Livron

Notre Association a déposé plainte contre le « Groupe FB Terrain 4X4 du Jap Renard », Monsieur Alain RENARD, dirigeant cet organisme, et Monsieur le Maire de Livron pour les faits suivants : Des adhérents de la Frapna Drôme Nature Environnement nous ont alertés sur l'implantation d'un circuit de loisir motorisé 4X4 SSV et Quad situé sur la commune de Livron dans la Drôme, sur les parcelles 33 à 36,115 et 166.

Sur ce terrain plusieurs compétitions ont été organisées depuis le mois de mai 2018.

Un évènement s'est déroulé les 6 et 7 octobre 2018 et un autre est envisagé pour les 20 et 21 octobre 2018.

Sur les affiches publicitaires pour les 6 et 7 octobre, le logo de la Mairie de Livron apparaît clairement.

Les parcelles concernées sont situées en zone N du PLU, c'est-à-dire zone naturelle du plan local d'urbanisme.

En outre, elles jouxtent un espace boisé classé.

De plus, la commune de Livron possède trois zones classées Natura 2000.

Enfin les parcelles concernées font partie de la zone ZICO, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

Il apparaît en conséquence que ces manifestations sont totalement irrégulières et préjudiciables.

Les faits constituent une infraction et portent un préjudice direct et indirect aux intérêts collectifs que la Frapna a pour objet de défendre.

Les nuisances sont de plusieurs ordres.

Ce lieu est un espace naturel riche à préserver, particulièrement perturbé par le passage de ces engins.

Les riverains, notamment adhérents de notre association nous ont alertés sur le préjudice ainsi causé et sur les nuisances sonores occasionnées par ailleurs.

3.1.10. Défrichage d'Espaces boisés classés sur la commune de Chanos-Curson

Nous avons constaté avec étonnement le défrichage des parcelles 89 et 92, feuille 000ZA 01, Chemin des Meysonniers à Chanos-Curson, défrichage dont nous vous joignons une photographie.

Ces parcelles sont dans le PLU, classées en « Espace Boisé Classé ». Ces parcelles sont toujours en Espace Boisé Classé dans le Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 01/03/2010 et modifié le 07/09/2015.

Le code forestier, article L130-1, précise : « Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. »

Le règlement du PLU de Chanos-Curson, rappelle à la page 77 que « ...l'espace boisé classé ne peut faire l'objet d'aucun défrichage de nature à compromettre son état boisé... »

Un courrier dénonçant les faits a été adressé au maire.



Pièce 6. Lettre maire Chanos 28 03 18.pdf

Pièce 10 - Chanos cur.pdf

3.1.11. Recours juridique contre le PLU des Granges-Gontardes

Un recours porté par l'association locale AGAVE, un viticulteur de Roussas (pris en charge par le syndicat des Vignerons) et Frapna Drôme Nature Environnement contre le plan local d'urbanisme des Granges Gontardes a été engagé début 2019 au motif que ce plan d'urbanisme prévoit une zone urbaine à destination d'activités réservée pour accueillir l'extension de l'installation de stockage des déchets (« décharge » pour 180 000 tonnes par an, donc 1 300 000 tonnes d'ici 2023) du groupe PAPREC / COVED de Roussas sur cette zone des Granges Gontardes. Ce recours a été engagé simultanément par l'association AURA Environnement qui a obtenu du juge des Référés du Tribunal Administratif de Grenoble la « suspension » de la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme des Granges Gontardes en l'attente du jugement sur le « fond » du dossier par ce Tribunal. Le groupe PAPREC / COVED a fait appel devant le Conseil d'Etat de cette décision du juge des Référés du tribunal de Grenoble. Ce recours se poursuivra en 2019 devant ce tribunal administratif.

3.1.12. Recours juridique contre le PLU de Châteauneuf-de-Galaure

Le recours juridique porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble par un collectif d'habitants soutenu par notre association contre la révision du plan local d'urbanisme de Châteauneuf de Galaure (extension d'un camping sur des terres agricoles et des zones humides), a été rejeté en septembre 2018. Un bilan a été fait avec un adhérent local qui a porté cette affaire. Conclusions : il faut qu'on progresse sur la mobilisation de la population, capitale dans ce genre d'affaire. Engager les locaux et les tenir sur la durée, ensuite améliorer la communication avec l'avocate, enfin vérifier qu'on ne porte pas trop d'actions par rapport aux moyens et au temps dont on dispose. Ce bilan devrait nous permettre de mieux gérer l'affaire du PLU des Granges-Gontardes : on a ici aussi de vraies difficultés à mobiliser la population et il faut vraiment améliorer notre communication et notre collaboration avec notre conseil juridique.

3.1.13. Chemin des Contrebandiers à Valence

Une association du quartier du Petit Charran nous a consultés pour maintenir l'ouverture du chemin des Contrebandiers. L'emprise du chemin se réduit sous la poussée des murs de soutènement ou de séparation des riverains qui ont des maisons au-dessus du talus. Une adhérente les accompagne dans leur action. Le PLU en vigueur comporte des préconisations sur le Chemin des Contrebandiers dans l'OAP Trame Verte et Bleue.

3.1.14. Communication épines



3.1.15. Perspectives

L'atelier « territoires » poursuit son suivi des dossiers inscrits à l'ordre du jour de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en 2019. Par son ouverture, ses publications et formations, cet atelier devrait se renforcer.

L'atelier entend suivre les étapes à venir du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Drôme Aval (cantons de Crest et de Saillans). Le Document d'orientations et d'objectifs de ce schéma demandera attention.

Les communes du canton de Die ont décidé de mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal qui avec les prescriptions de la loi « montagne » cadrera le développement du territoire.

3.3. Disposer d'une eau de bonne qualité

3.3.1. Contexte

L'Europe et la France ont l'objectif de revenir à un bon état écologique des masses d'eau : il faut retrouver un équilibre entre prélèvement et recharge, un bon état chimique et des écosystèmes préservés.

Le dispositif réglementaire (loi sur l'eau, SDAGE...) semble très élaboré mais assez complexe ; bien souvent, l'application pratique est décevante et les résultats peu visibles ; son efficacité est bloquée par la pression de différents lobbys qui s'emparent de la ressource pour un profit immédiat, sans considération pour le bien commun. Le discours populiste montant dénonce la lourdeur de la réglementation, nie l'urgence écologique, veut donner la priorité à un développement économique immédiat. La prise de conscience des effets du dérèglement climatique est lente, et beaucoup de décisions continuent à être prises sans vision à long terme.

Ce n'est pas le moment de faire la politique de la chaise vide ! En développant leur compétence, les citoyens doivent renforcer leur participation dans les débats pour préserver un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée (objectif principal de Frapna Drôme Nature Environnement).

Frapna Drôme Nature Environnement travaille sur l'ensemble de ces dossiers dans le cadre d'un atelier eau qui s'est réuni trois fois en 2018. Deux dossiers publiés dans les numéros 192 et 193 des *épinés*, ont contribué à développer les enjeux concernant l'eau, pour motiver de nouvelles personnes à rejoindre ce groupe.

3.3.2. Animation de la lutte contre les pesticides,

Frapna Drôme Nature Environnement avait dénoncé la dérogation, donnée par le préfet à la municipalité de Saint-Maurice-sur-Eygues, pour délivrer à sa population une eau dépassant les normes réglementaires pour les pesticides (lire à ce sujet les *épines drômoises* n°182 p. 21 et 22). Pour obtenir cette dérogation, cette commune s'était engagée en 2015 à « mettre en œuvre la meilleure solution pour remédier à la qualité de l'eau » et distribuer une eau conforme dans un délai maximal de 36 mois. La pollution est identifiée depuis les années 90 et provient des produits utilisés par la culture intensive de la vigne. Pour que la qualité de l'eau puisse s'améliorer, il faut changer les pratiques des viticulteurs, en priorité de ceux qui travaillent dans les terrains situés au-dessus du captage. C'est possible : plusieurs viticulteurs produisent du vin bio sur le même terroir. Le vin de Saint-Maurice est un vin cher et bien coté : ce n'est pas le problème économique qui empêche le changement. Comment peut-on accepter que quelques domaines continuent à s'enrichir en rendant malades toute une population ? Frapna Drôme Nature Environnement demande aux amateurs de bon vin de refuser désormais d'acheter les bouteilles de St Maurice sans logo AB. L'association appelle encore à la mobilisation du maire, de la population et des viticulteurs pour préserver leur santé et celle de leurs familles. L'association interpelle le préfet, les services de l'État, le parc des Baronnie, les communes voisines pour que nous agissions ensemble pour obtenir enfin des résultats.

La dernière fiche communale publiée par l'Agence régionale de santé indique :

Présence de pesticides supérieure à la limite de qualité. La valeur maximale a été observée pour le paramètre : Atrazine déséthyl déisopropyle...

Le pesticide Atrazine Déséthyl Déisopropyl a dépassé les limites de qualité.

Une surveillance analytique renforcée de ce paramètre est en place et une solution est recherchée pendant la période dérogatoire de 3 ans. Une action est entreprise avec les agriculteurs. Etant donné les teneurs mesurées, aucune restriction de consommation n'est à prendre. Les derniers résultats sont conformes.

Frapna Drôme Nature Environnement dénonce cette affirmation ambiguë (dépassement de limites... derniers résultats conformes...) qui témoigne de l'inaction des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.

A signaler aussi, en juillet 2018, la commune de Mévouillon (sud Drôme) demande en CODERST la prolongation de l'autorisation d'exploitation de son captage, malgré un taux de pesticides dans l'eau qui dépasse la norme depuis 3 ans !

La démarche « captages prioritaires » qui vise cette ressource est loin d'être aboutie, puisque seule l'étape de définition de l'aire d'alimentation du captage est réalisée. Mais toujours pas de programme d'action pour résoudre de manière définitive cette pollution aux pesticides.

Notre association a contribué à relayer la pétition nationale et les manifestations locales du mouvement « nous voulons des coquelicots ».

3.3.3. Participation CLE Bas-Dauphiné Plaine de Valence

Le SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence a été lancé en 2013. En 2018, Frapna Drôme Nature Environnement a participé aux réunions de la CLE (commission locale de l'eau) en janvier, mars et décembre, ainsi qu'à deux ateliers de rédaction du SAGE et à 6 séances du bureau de la CLE. L'année 2018 a vu l'approbation du SAGE lui-même en décembre.

L'année 2019 sera consacrée à la consultation des collectivités territoriales, à l'approbation du comité d'agrément de l'Agence de l'Eau puis à l'enquête publique en septembre-octobre, en vue d'une approbation préfectorale en décembre.

L'élaboration de ce SAGE a été l'occasion de confrontation entre les objectifs en termes de qualité et de quantité (à préserver et améliorer, priorité étant donnée à l'eau potable) et la satisfaction des différents usages actuels ou futurs. L'association a approuvé la version finale du SAGE, considérant que le dialogue avait été constructif, que les avancées obtenues étaient significatives et que la dynamique engagée allait se poursuivre sur les points qui restent à améliorer.

3.3.4. Participation CLE Sage Drôme

Frapna Drôme Nature Environnement est au bureau de la Commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant de la Drôme. Commissions techniques, bureau, plénière ; les réunions sont régulières, tout au long de l'année. Notre représentant siège aussi dans deux commissions thématiques : sports d'eau vive et géomorphologie...

Malgré les progrès réalisés depuis 10 ans, toujours des difficultés à signaler en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau durant la période estivale 2018 qui a connu un étiage particulièrement sévère. La solution devra passer par une réforme drastique des pratiques culturales avec des cultures beaucoup moins gourmandes en eau et des systèmes d'irrigation beaucoup plus économes. Les perspectives en matière de changements climatiques montrent clairement les limites des solutions traditionnelles (retenues, pompage de l'eau du Rhône...) et appellent à une véritable « révolution agricole ».

3.3.5. Participation autres SAGE

Notre association est désormais représentée dans le SAGE Bièvre-Liers-Valloire qui a été adopté en décembre 2018. De même dans le SAGE du bassin du Lez en cours d'élaboration.

3.3.6. Participation contrats de rivière

Frapna Drôme Nature Environnement siège dans plusieurs contrats de rivière et a participé aux réunions organisées pour chacun d'eux:

- Galaure
- Herbasse
- Doux-Mialan-Veaunes-Bouterne
- Roubion-Jabron-Riaille
- Lez, Aygues, Ouvèze.

La capacité de l'association à s'investir repose sur la disponibilité des adhérents. Les réunions ont lieu en journée ! Nous ne disposons toujours pas d'une personne motivée pour intervenir au nom de l'association sur le Vercors (*wanted*).

3.3.7. Participation Conférence Départementale de l'Eau

L'association participe chaque année à la Conférence Départementale de l'Eau, Commission Gestion Quantitative (désignée souvent « commission sécheresse ». Après avoir pris connaissance de l'état des ressources en eau disponibles, des débits de certains cours d'eau et de la situation météorologique, elle contribue à donner un avis permettant au préfet de décréter des arrêtés portant restriction provisoire de certains usages de l'eau dans le département. Les décisions sont prises selon un arrêté-cadre qui prévoit un classement en situation de vigilance, alerte, alerte renforcée, crise, avec des règles de restriction associées à chaque situation (en rivière et en nappe)

L'année 2018 a vu une sécheresse plutôt accentuée, prolongée jusqu'en automne, avec une succession d'arrêtés préfectoraux jusqu'au dernier intervenue le 10 octobre 2018 : la conférence s'est réunie 7 fois ; notre association a siégé dans quatre réunions cette année.

Pour l'avenir, la principale question posée est :

Quelle est l'effectivité réelle des mesures de restriction sur les prélèvements ?

3.3.8. Participation aux démarches captages prioritaires

Les démarches « captages prioritaires » sont prescrites par le SDAGE dans la Drôme sur 18 captages où la situation des nitrates et pesticides est préoccupante. Pour la région de Valence et Romans, un suivi de cette procédure portée par l'agglomération est organisé ; il ne s'agit pas ici de démarche réglementaire, mais d'animation et sensibilisation pour faire évoluer les pratiques agricoles. Notre association participe au suivi et peut y observer les efforts pour réduire l'emploi des nitrates et pesticides, à défaut d'en observer aujourd'hui les résultats sur l'amélioration de la qualité des eaux.

Par contre, depuis le 9 octobre 2017, il n'y a eu aucune réunion en 2018 du comité de pilotage des captages prioritaires, et de ce fait on ne dispose pas de bilan général de la démarche sur les 18 captages, ni des évolutions récentes des taux de nitrates et de pesticides

3.3.9. Sujets abordés par l'atelier eau

Lettre au préfet en mars pour dénoncer l'immobilisme des services et des collectivités face aux problèmes de l'eau : quantité et qualité.

Travail sur la cartographie des cours d'eau, réponse à l'audition de la cellule nationale d'expertise sur le PGRI Drôme des Collines, analyse des documents et participation aux conférences de l'eau (comité

sécheresse), questionnement sur le PGRE Doux et Véore-Barberolle, évolution des débits du Rhône (dans un contexte où l'eau du fleuve est de plus en plus sollicitée)

L'atelier eau alimente aussi l'atelier risques sanitaires qui prépare les CODERST. En septembre 2018, lors d'une réunion concernant un captage sur la commune du Poët Laval, nous avons appris autour de ce dossier que le captage de La Vesque allait de nouveau faire l'objet d'une procédure de protection car cette ressource est affichée maintenant comme indispensable ! Pour mémoire : notre association a perdu plus de 20 000€ pour essayer de faire protéger ce captage sur la commune de Puygiron, contre le carrier, la commune de Puygiron et la préfecture. Gaspillage des moyens publics pour favoriser l'économie à court terme contre l'environnement sur lequel nous ne manquerons pas de nous exprimer...



Pièce 5. Re Visite de la cellule nationale

3.3.10. Dossiers dans les épines



ED 192 EAU PESTICIDES.pdf



ED 193 EAU.pdf

3.3.11. Perspectives

Notre société doit d'urgence trouver des réponses pérennes aux problèmes de l'eau, sans repousser à demain les changements de pratique des utilisateurs. Nous devons renforcer notre présence dans toutes les commissions pour alerter sur la lenteur des progrès (ou sur les reculs...) afin que l'intérêt commun soit pris en compte et les grandes orientations réellement mises en œuvre...

3.4. Ne plus produire de déchets

3.4.1. Contexte

Lors de son Assemblée Générale de 2016, Frapna Drôme Nature Environnement a approuvé une motion « pour une société zéro déchet ».

Les adhérents de la FRAPNA Drôme réunis, en Assemblée Générale le 25 mars 2016, constatent :

Avec l'enfouissement et l'incinération des déchets, l'air, l'eau, et les sols sont pollués. Ces dégradations qui s'accumulent, hypothèquent la santé des populations et tout le cycle du vivant.

Les matières non renouvelables du sous-sol sont gaspillées et s'épuisent alors que les ressources de la planète sont limitées.

La seule réponse à apporter au problème des déchets consiste à ne plus en générer.

Or, dans nos pays riches, la croissance matérielle est l'hypothèse fondamentale de notre système économique qui génère donc toujours plus de déchets.

Sans modifier cette hypothèse, la « gestion des déchets » mise en œuvre actuellement n'est pas au niveau des enjeux et dissimule de plus en plus mal une fuite en avant qui nous mène dans le mur.

Il faut donc changer ce système et le reconsidérer autour des 3 principes d'une société « zéro déchet » :

Sobriété matérielle : consommer en conscience et seulement des objets recyclables.

Economie circulaire : tout objet et toute matière doivent trouver leur place dans des cycles d'utilisation et de recyclage leur permettant de ne jamais devenir des déchets.

Ecoconception et écoconstruction : tous les produits doivent être conçus et construits en vue de leur réutilisation ultérieure ou de leur recyclage.

Les adhérents de la FRAPNA Drôme se mobilisent donc pour que cette société « zéro déchet » soit mise en œuvre sans délai, dans la vie quotidienne et dans l'organisation collective.

3.4.2. La Drôme à la traîne : voilà deux projets de décharges !

Très mauvaise note pour la politique de réduction des déchets sur le département de la Drôme : deux extensions de décharges sont projetées pour deux sites en cette fin d'année 2018...

L'une à Chatuzange-le-Goubet proposée par ONYX ARA-VEOLIA : rehausse d'un casier existant, création d'un nouveau casier dans la continuité des autres, puis extension de l'autre côté de l'autoroute A 49.

L'autre, sur la commune des Granges-Gontardes : la création d'une nouvelle décharge en extension de celle de PAPREC / COVED implantée sur Roussas, a été inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 11 septembre 2018.

Depuis le « Grenelle de l'environnement », face aux projets impactant, il faut désormais appliquer la règle suivante dans l'ordre énoncé : 1. éviter, 2. réduire, 3. compenser...

1 Éviter : ce premier niveau reste anecdotique : rien n'a été fait pour éviter ces extensions.

2 Réduire ? Quelques pistes avec des objectifs en appui sur des chiffres discutables. Frapna Drôme Nature Environnement demande fermement que le plan régional apporte une nouvelle approche ambitieuse pour la réduction des déchets, adaptée à l'urgence climatique décrite par le GIEC. Dans cet objectif, aucun projet d'équipements de traitement ou de décharge ne doivent précéder l'adoption de ce plan.

Au sujet de l'avancée du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Il y a un vrai problème de fonctionnement démocratique de cette énorme région AURA dont les projets échappent complètement aux associations. Deux ateliers locaux seulement organisés sur ce plan qui va se décider entre entreprises et techniciens!

3 La compensation... une illusion au regard de l'impact.

La transition est indispensable et possible : les décharges existantes sur notre territoire sont suffisantes jusqu'en 2020 / 2023.

Les projets d'extension de Chatuzange-le-Goubet et de Roussas / Les Granges-Gontardes s'inscrivent dans « l'ancien modèle » de gestion des déchets. Evitons-les et, avec le soutien de l'ADEME, développons un territoire « zéro déchet » conforme à l'intention de la loi de transition énergétique.

Plusieurs grandes entreprises spécialisées sont présentes dans la Drôme, Sita / Suez gère l'ISDND de Donzère, COVED (ancienne filiale de la SAUR rachetée par PAPREC) l'ISDND de Roussas, Onyx (Veolia) l'ISDND de Chatuzange-le-Goubet.

Ces entreprises ont l'objectif de développer leurs activités et leurs profits pour satisfaire leurs actionnaires.

Si toutes essayent de démontrer leurs préoccupations éthiques (sociales et environnementales), quelle est vraiment la capacité de notre démocratie à organiser ce secteur dans le sens de l'intérêt général ?

Mais qui défend l'intérêt général ? Collectivités et habitants n'acceptent-ils pas trop vite, l'idée que l'on puisse enfouir les déchets à condition que ce soit plus loin, chez nos voisins ou plus loin encore... ?

En région AuRA, en 2017, la quantité de déchets produites par habitant est de 539kg/hab avec gravats. Elle aurait baissé de 1% entre 2010 et 2017. La loi LTECV impose une diminution de -10% entre 2010 et 2020.

Nos territoires sont à la traîne. Faites passer la formule magique : nous voulons un « territoire zéro déchet zéro gaspillage pour ne plus avoir besoin d'ISDND. On peut le traduire plus simplement : zéro déchet, aucune nouvelle décharge ni incinérateurs ! Les responsables des collectivités sont-ils assez ambitieux ? Qui les a élus, sur quel mandat et avec quel suivi ? Quel est le prix du maintien de conditions de vie enviables sur notre planète ? Quelle part de nos revenus et de notre temps veut-on y consacrer ? Quelles commandes passe-t-on aux entreprises, avec quel budget, pour quel objectif ? L'organisation économique, les programmes éducatifs, les débats électoraux, les médias engagent-ils la société vers le développement de l'intelligence et de la collaboration pour l'intérêt général ? Comment mettre notre société dans cette spirale ascendante ?

Les déchets sont « notre affaire », réduire nos déchets nous appartient (voir notre motion dans les pages précédentes). Pour agir dans l'intérêt général, individuellement et surtout collectivement, rejoignez l'atelier déchets de Frapna Drôme Nature Environnement.

En février 2018, l'atelier déchet a rencontré le SYTRAD (syndicat de traitement pour le nord de la Drôme et de l'Ardèche).

L'atelier déchet a rédigé une contribution à l'enquête publique sur le plan déchets bi-departemental Drôme Ardèche pour les BTP. Lire dans le fichier ci-dessous.



Pièce 2

Contribution enquê

3.4.3. Affaire des CSR : exposé et actions

Ce domaine est en lien direct avec le domaine des énergies. Le nouveau mantra de la politique institutionnelle de déchets est la « valorisation » des déchets : en premier lieu la génération d'énergie (électricité ou chaleur) à partir de déchets. Les quelques pratiques dans ce sens ont été jusqu'ici

désastreuses : très inefficaces et polluantes. D'où les investissements dans de nouveaux sites d'incinération, alimentés par des « combustibles » mieux triés, les CSR.

Nous devons travailler sur la « valorisation » des déchets. L'idée de transformer des déchets en énergies est au premier abord séduisant ; elle l'est beaucoup moins quand on regarde les bilans énergétiques et matériels de ces processus énergivores et très consommateurs en eau. De toute façon il faudra déjà les connaître, ces bilans, et à ce jour nous ne disposons que d'informations très limitées sur le sujet. Lire à ce sujet le point 1.2.5 de ce rapport d'activité.

3.4.4. Dossiers épines

Deux dossiers ont été publiés en 2018 sur les déchets dans les *épines drômoises* :



3.4.5. Perspective

La lutte pour que notre société tende vers le zéro déchet doit continuer et être reprise par le plus grand nombre au niveau des intercommunalités. Il faudra continuer à dénoncer toute tentative de fuite en avant : refuser l'incinération, les CSR et les extensions de centre d'enfouissement. Le SRADDET qui sera soumis à enquête et sûrement adopté en 2019 pourrait être un cadre réglementaire qui engagerait une réelle adaptation de notre territoire aux enjeux écologiques et à une organisation « zéro déchet ». Encore une fois, la décision reste entre les mains des responsables mais surtout des électeurs et citoyens.

3.5. Garder un environnement sain

3.5.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement s'est toujours mobilisée pour dénoncer les risques et impacts industriels. L'association est alimentée par les riverains et par sa participation au Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Ses modes d'action varient en fonction des affaires : saisie de l'administration ou de la police, recours juridique, communication, mobilisation de la population... L'association a mené précédemment des luttes historiques pour prévenir ou faire cesser des pollutions industrielles : entreprise traitant des poteaux en bois sur Saint-Péray, entreprise fabriquant des produits de nettoyage sur Portes-lès-Valence, entreprises du nucléaire responsables de fuite d'éléments radioactifs...

3.5.2. Dossiers suivis au cours de l'année dans le cadre du CODERST et dans le cadre de l'opération sentinelles

Nous disposons d'un siège au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). La consultation du CODERST est obligatoire avant la prise de certains arrêtés préfectoraux. Le CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et d'installations nucléaires de base, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, mais aussi des installations, ouvrages, travaux, aménagements relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (protection de l'eau destinée à la consommation humaine). Le CODERST est également amené à se prononcer sur les dossiers relatifs à l'insalubrité des logements. C'est une commission consultative et de conseil pour éclairer la décision du Préfet.

L'atelier risques sanitaires et technologiques s'est mobilisé durant l'année 2018 autour des différents dossiers soumis au CODERST : le représentant Frapna est porteur d'une réflexion collective initiée au sein d'un atelier ouvert largement aux adhérents. Depuis 2018, nous pouvons faire tourner ces représentants : cette décision prend bien en compte notre travail associatif et collectif...

Malgré nos interventions la plupart des dossiers ont obtenu un arrêté préfectoral, mais nous avons pu faire modifier certains documents et sur des dossiers jugés inacceptables par Frapna Drôme Nature Environnement.

Bien que très minoritaire dans nos positions, un signe nous encourage à persévérer : dans plusieurs dossiers, nous avons été suivis par plusieurs membres de la commission qui ont votés contre ou se sont abstenus.

Au cours de l'année 2018, les dossiers présentés ont été les suivants :

- 14 dossiers relatifs aux installations industrielles (DREAL)
- 2 dossiers relatifs aux installations classées agricoles (DDPP)
- 15 dossiers relatifs aux captages et à l'eau (ARS)
- 2 dossiers relatifs à la création de chambre funéraire (Préfecture)
- 1 dossier relatif au nucléaire (ASN)
- 9 dossiers loi sur l'eau (DDT)
- 3 dossiers divers (lutte anti-vectorielle, plan nitrate, plan de gestion Aedes albopictus)
- 6 dossiers pour information (dont le bilan qualité de l'air 2017, eau et produits phytosanitaires en AuRA)
- 6 dossiers pour information.

La prise de connaissance des dossiers nous a permis sur différents domaines d'affiner notre vigilance d'informer nos adhérents, voire de dénoncer auprès des citoyens des situations problématiques.

L'atelier risques sanitaires et technologiques est tout à fait formateur pour s'impliquer dans notre action associative : il travaille aussi sur les alertes signalées par le public ou les adhérents dans le cadre de l'action « sentinelle » : élevages industriels de poulets, projet de méthanisation, décharges sauvages... Nous retrouvons dans ce paragraphe certains dossiers déjà évoqués dans les paragraphes précédents. L'atelier risques industriels est ouvert à la participation de tous les adhérents et ses dates de réunion pour préparer les avis collectivement sont communiquées dans les épines, sur le site, et par mail.

Participation à 9 séances du CODERST en 2018.

Exemple d'une demande d'extension d'un élevage de poulets soumis au CODERST de janvier 2018 : sur ce dossier, la réglementation est bien respectée... Mais il s'agit d'élever ici 22 poulets au m2... Lors de la réunion CODERST, la question de la destination de la production de ces poulets a été posée. La France serait importatrice de poulet, mais de quels poulets ? Les consommateurs souhaitent de plus en plus disposer de poulets labellisés. Ces élevages industriels produisent pour alimenter la malbouffe industrielle (raviolis), pour produire les aliments pour les animaux de compagnie et finissent par déstructurer les marchés africains avec des exportations massives à prix cassés sans concurrence possible de la part des éleveurs locaux.



**Pièce 4. Lettre
préfet CODERST 21 1**

3.5.3. Dossiers épines



**ED 193 QUALITE DE
L'AIR .pdf**



**ED195 biomasse
Valence.pdf**

3.5.4. Perspectives

Notre action pourrait s'étendre à la prise en compte des problèmes de santé environnement. Nous espérons que des adhérents motivés et compétents viendront alimenter ce dossier.

4. Pour agir ensemble

4.1. Communiquer et s'informer : les épines, les mails, le site internet, les communiqués...

4.1.1. Contexte

Les *épines* illustrent le principe de réciprocité et matérialisent l'échange que propose Frapna Drôme Nature Environnement. Ce n'est pas un journal comme les autres : ici, chaque personne qui participe contribue à une construction collective pour le bien commun, pour que tous en bénéficient.

Quelles contributions ? Les personnes ou les groupes donnent une photo, un texte, un peu de temps pour les relire, les envoyer ou les mettre en kiosque, gérer l'administration... Mais ce sont aussi des animations, des dossiers, des positions qui sont construits dans les ateliers de l'association. La vente de la revue, c'est un financement participatif qui complète dons et adhésions, un support d'animation et de mobilisation pour tous les adhérents, une méthode de travail collectif pour les militants, une ressource pour les citoyens...

L'association rassemble le trésor de ces contributions et lui donne toute sa force pour défendre le bien commun : quel bien commun ? La Drôme et les départements voisins forment un territoire dont les paysages, les milieux, la faune et la flore, les ressources naturelles sont de grande qualité et d'une grande diversité. Ici, ils sont défendus par une association citoyenne forte et pérenne depuis 42 ans. La force et la cohérence de ce mouvement, ce sont toutes les actions de Frapna Drôme Nature Environnement, alimentées par les adhérents et sympathisants, rassemblées dans le projet associatif, et qui apparaissent, un moment, imprimées dans la revue.

Extrait du règlement intérieur de l'association, paragraphe « communication » :

- *Les supports de communication de l'association doivent permettre de renforcer ses objectifs : ils doivent être facilement accessibles à tous, leur contenu doit être validé collectivement ; ils doivent être efficaces, ne pas gaspiller les ressources et n'être adressés qu'à ceux qui en font la demande.*
- *Tous les courriers et courriels engageant l'association doivent partir du siège de l'association exclusivement. Leur enregistrement et leur copie sur le serveur garantissent leur suivi.*
- *Communication : les articles des épines, les communiqués de presse doivent être soumis à relecture de plusieurs membres du CA avant publication. Le site Internet est alimenté par ces textes. Les mails envoyés aux adhérents reprennent et mettent à jour ces informations.*
- *Les épines : ce n'est pas seulement un journal mais un moyen d'animation de notre association depuis 4142mais 44 si début en 1984ans. Cet outil permet aux différents groupes de travail de verbaliser leurs travaux, définissant ainsi une position commune adoptée par tout le mouvement. La revue communique ensuite ses propos à toute la population (vente en kiosque), qui peut venir enrichir le mouvement en participant à la suite des actions en prenant contact avec l'association ou en se rendant à un point de rencontre. Les anciens numéros des épines qui ont plus d'une année sont diffusés gratuitement dans les salles d'attente et tous les lieux publics.*
- *Contribution aux épines : les personnes souhaitant contribuer à la revue, acceptent que leurs textes soient modifiés. Ils en seront informés avant publication.*
- *Le site Internet a deux utilisations :*
 1. *Une actualisation des informations.*
 2. *Une mise à disposition publique des dossiers. C'est le seul support qui permet d'avoir une vision historique des dossiers, et de capitaliser l'expérience acquise. Il s'agit d'une mise à disposition publique de nos travaux pour le bien commun.*
- *Les adhérents, particulièrement les administrateurs doivent utiliser le site Internet et contribuer à sa mise à jour en renvoyant leurs remarques.*
- *L'utilisation des publications de l'association pour des objectifs partagés est possible. Elle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite et impose de citer les sources.*
- *Le courrier et les mails reçus au siège de l'association sont traités par les bénévoles 2 fois par semaine. Une réponse adaptée est faite quand cela est possible. Les informations reçues sont systématiquement retransmises aux groupes concernés.*
- *Tout nouveau support de communication doit faire l'objet d'une discussion et d'une délibération du CA.*
- *Permanences : le siège de l'association met en place des plages de permanences d'accueil du public, le lundi après -midi et mercredi après - midi de 14h à 17h physiquement et par téléphone. Ces permanences sont dépendantes de la disponibilité des bénévoles qui les assurent.*

4.1.2. Construction des *épines*

Les *épines* ponctuent chaque saison avec 4 numéros par an (tirage à 2500 exemplaires). Cette revue de Frapna Drôme Nature Environnement est née en 1984. Partie émergente de l'association, elle fait connaître ses dossiers et ses craintes au public pour mobiliser sur ses objectifs. Issue d'un travail collectif comme toutes les actions de l'association : 70 personnes participent en moyenne à chaque numéro (les contributeurs avec leurs articles, leurs photos, les relecteurs, les distributeurs qui alimentent les 130 points de vente, tous les adhérents et sympathisants qui amènent pour chaque numéro leurs propositions...). Les articles et dossiers sont classés dans la revue selon l'architecture du projet associatif et de ses 4 piliers repris dans les surtitres.

Les sujets développés émergent en fonction de l'actualité, mais aussi de l'envie et de la compétence des adhérents. Ils sont présentés au conseil d'administration et mis en œuvre dans chaque numéro par la commission journal qui se réunit régulièrement deux fois par trimestre.

Pour alimenter la revue et trouver de nouveaux participants, les « ateliers » de Frapna Drôme Nature Environnement veillent à rédiger des articles expliquant leurs travaux. Vous aurez pu lire différents extraits tout au long de ce rapport d'activité.

4.1.3. Les illustrateurs : Pierre et Claudine

Vous trouverez dans les fichiers ci-dessous les dessins produits par Claudine et Pierre pour les *épines* de l'année 2017. Quels talents !



ED 192 193 194 195

Claudine.pdf



ED 192 193 194 195

Pierre.pdf

4.1.4. Partenariat et diffusion

Un membre du bureau collégial a recherché et trouvé cette année l'ensemble des partenaires pour les 4 numéros des *épines*. Ce n'est pas une mince affaire en termes de contacts, et de suivis : il faut rechercher environ 34 partenaires à chaque numéro. L'éthique de ces annonceurs doit être évidemment compatible avec les objectifs de l'association... Les adhérents sont appelés à participer à cette recherche.

Deux membres du CA font aussi la facturation de ces encarts et veillent à leur envoi. Autres tâches importantes faites par différents adhérents : la saisie des ventes des *épines* et la gestion des factures par kiosque, la saisie des adhésions et abonnements, la saisie du courrier, le classement et l'archivage des documents...

4.1.5. *Épines*, tournées et gestion administrative

A la sortie du numéro, les *épines* sont mises sous enveloppe à destination des abonnés, les tournées sont préparées pour les « kiosques ». 21 personnes récupèrent ces tournées pour les diffuser dans les points de vente. Il faut aussi qu'ils récupèrent les invendus, les recettes et renvoient rapidement les documents nécessaires à la facturation.

Tous les adhérents sont aussi sollicités pour participer à cette diffusion : ils sont invités à la mise sous pli, et font connaître la revue, proposent d'ouvrir de nouveaux lieux de vente et veillent à ce qu'ils restent bien approvisionnés entre deux dépôts.

4.1.6. *Épines* diffusion gratuite des anciens numéros dans les salles d'attente et différentes manifestations.

Avec les *épines* achetées en kiosque, vendues sur abonnement et enfin celles qui sont distribuées gratuitement quand elles n'ont pas été vendues, ce sont 10 000 revues qui sont diffusées chaque année ! Le site internet a un secteur consacré aux *épines*, pour les faire connaître ou proposer des compléments d'information. Il est régulièrement actualisé pour mettre à jour et compléter les informations de la revue.

4.1.7. Site Internet : nombre de consultations, de mises à jour.

Durant les 3 premiers trimestres de l'année 2018, le site Internet de Frapna Drôme Nature Environnement a fonctionné de la même manière que l'année précédente. Il a été mis à jour chaque semaine afin de proposer un agenda complet des actions de l'association et des associations adhérentes qui lui ont communiqué leurs activités. Le site a par ailleurs été alimenté avec les contributions de l'association aux enquêtes publiques auxquelles elle a participé, ses communiqués, et par divers documents liés aux 4 piliers de l'association.

En 2018, on compte en moyenne 729 sessions et plus de 616 visiteurs qui se sont connectés sur notre site chaque mois, la part de visiteurs revenant plusieurs fois représentant près de 10 %. Cette part est en hausse de 3 points par rapport à 2017, ce qui va dans le sens de notre souhait de devenir un site ressource auquel on peut se référer au quotidien. La page Stopub a été de loin la plus consultée, suivie par la page Sortir ses terrains d'une ACCA. Dans une moindre mesure, la page de contact, ainsi que celles concernant les Épinés drômoises, les communiqués et l'adhésion font également partie des plus visitées.

L'hébergement de notre site était jusqu'à présent assuré par l'intermédiaire de la Frapna Région/FNE AURA. Celle-ci ayant choisi de changer d'hébergement et de faire évoluer son site, nous nous sommes organisés pour assurer départementalement le maintien en ligne de notre propre site. Un groupe de travail s'est réuni à 2 reprises pour définir les choix et les étapes de migration de notre site vers un nouveau fournisseur d'accès avec un nouveau nom de domaine : frapnadrome.org. Dans le même temps, nous avons souhaité renouveler l'ergonomie du site, mettre à jour sa structure pour refléter au plus près nos 4 piliers associatifs, rafraîchir les informations contenues dans chaque page, et fluidifier le fonctionnement du site grâce à de nouveaux outils. Ce travail de migration et de construction s'est amorcé pendant le dernier trimestre 2018 et s'est poursuivi début 2019 pour un lancement officiel du nouveau site le 24 janvier à la nouvelle adresse : <https://frapnadrome.org>.

Le conflit entre la fédération régionale et le fournisseur d'accès a entraîné la suspension de nos mails sans préavis à la date du 31/12. Nous avons eu beaucoup de mal à rétablir tous nos contacts et nous avons dû fonctionner quelques temps dans une désorganisation particulièrement dommageable.

Le site est un investissement important de l'association et un moyen de communication indispensable. Si Internet semble faciliter la communication, Frapna Drôme Nature Environnement choisit délibérément de ne pas en abuser. L'association souhaite que les adhérents et sympathisants se parlent et se rencontrent. Elle est attachée à la diffusion sur support papier de sa revue. Elle utilise un site et les mails, mais refuse de s'inscrire dans la logique des réseaux sociaux : « 10 000 amis, pas un seul pour aider à mon déménagement... ». La qualité de la relation doit rester une priorité pour espérer construire ensemble une société harmonieuse où l'on préserve la nature. Nous essayons d'avoir des contacts directs par téléphone ou des rencontres avec les adhérents et partenaires afin d'améliorer nos relations.

4.1.8. Courriels

Nous sommes très sollicités par messagerie électronique, environ 7 500 messages reçus que nous devons trier et répartir entre les différents référents des secteurs de notre association. Heureusement, tous ne demandent pas une étude et une réponse, mais une vigilance particulière doit nous permettre d'être réactifs et de répondre aux nombreuses sollicitations. Bien entendu, ce dynamisme de notre messagerie montre combien notre association est connue et reconnue. L'équipe de bénévoles et le directeur, soit 3 personnes, font tout pour faire de ce lien un outil pratique à l'écoute de ses adhérents.

Attention, notre adresse mail a changé en janvier 2019 : herisson@frapnadrome.org pour l'association et changement@frapnadrome.org pour son directeur.

L'association a généré, en 2018, une trentaine de messages en direction de ses adhérents pour leur rappeler des rendez-vous ou leur donner des informations. Frapna Drôme Nature Environnement limite volontairement ses envois mails pour éviter de surcharger les adresses avec des informations qui ne seront pas lues. L'efficacité du support ne doit pas rendre la communication anonyme, chaque mail est adressé individuellement et toutes les réponses sont traitées une par une. Enfin, aucun mail n'a été envoyé à des personnes qui n'en auraient pas fait la demande...

4.1.9. Equipe administrative

Ils sont quelques-uns (unes) à travailler régulièrement pour que l'association dispose d'une organisation correcte. Cet atelier « administration et gestion de l'association » peut encore accueillir des personnes supplémentaires ! Le travail est intéressant et convivial, il organise directement la vie de l'association et

permet de monter en compétence sur les dossiers. Avis aux nombreuses personnes qui recherchent une implication durable dans l'association...

4.1.10. Permanences et accueil téléphonique

Une permanence est assurée au local et au téléphone 2 fois par semaine, le lundi et mercredi après-midi de 14 à 17h. Un répondeur permet d'enregistrer les messages de nos correspondants sur les autres jours.

4.1.11. Communiqués de presse

L'association a généré 38 communiqués de presse tout au long de l'année. Certains ont été publiés ou repris par les médias, ils ont été parfois déclencheurs d'interviews. L'association a répondu aux sollicitations du Dauphiné libéré, de Drôme Hebdo, de la Tribune de Montélimar, de Radio Méga, de RCF, de Radio Saint-Ferréol.

4.1.12. Perspectives

L'association développe une communication vers le public, avec sa revue, les autres médias ou sa participation à différents événements. Mais ces supports ne sont efficaces qu'avec l'appui d'un réseau d'adhérents influents qui instillent la société. En 2018 comme précédemment, la communication de l'association en direction de ses adhérents se veut complète et prioritaire. Elle redonne aux adhérents la responsabilité de s'investir ou non dans les actions et dossiers présentés. L'objectif est de permettre à tous les adhérents de dire « nous » en décrivant l'avancement de l'association dans ses réussites et ses difficultés. Nous continuons en 2019.

4.2. Participer à la vie de l'association : CA, AG, groupes locaux, manifestations, fête des adhérents, sorties nature, ateliers...

4.2.1. Contexte

Nous sommes face aux urgences écologiques : dérèglement climatique, crise énergétique, effondrement de la biodiversité, pathologies environnementales, déficit de solidarité, violences...

Ivan Illich dénonçait déjà l'impasse des solutions techniques qui nous maintiennent dans l'illusion. Le but n'est pas de rendre les voitures plus propres et économes en énergie, c'est de construire un monde où chacun aura le sentiment que le centre du monde est sous ses pieds (d'après J.P. Dupuy dans le *Bilan du Monde*, édition 2016).

Comment construire ce monde ?

Une bonne nouvelle : depuis la campagne de René Dumont, un peu de chemin a été parcouru. En 2017, plusieurs candidats aux élections présidentielles admettent l'existence d'urgences écologiques et en font une composante forte de leur projet. Mais leur accord pour agir ensemble ne semble pas à l'ordre du jour...

« L'une des premières choses à comprendre, c'est que le pouvoir n'est pas localisé dans l'appareil d'Etat et que rien ne sera changé dans la société si les mécanismes de pouvoir qui fonctionnent en dehors des appareils d'Etat, au-dessus d'eux, à côté d'eux, à un niveau beaucoup plus infime, quotidien, ne sont pas modifiés. » Michel Foucault, *L'intellectuel et les pouvoirs* (Gallimard 1994).

Au sein de notre association, une nouvelle organisation de fonctionnement des réunions est mise en place. Voici l'extrait du règlement intérieur, paragraphe « organisation des réunions » : En préambule de toutes les réunions au sein de l'association, les objectifs, l'organisation et le cadre de sécurité doivent être soumis à l'acceptation des participants. Le cadre de sécurité doit au moins comporter les principes suivants :

- o Respect du temps ;
- o Bienveillance ;
- o Confidentialité ;
- o Souveraineté ;
- o Respect ;
- o Chacun est garant du cadre de sécurité ;
- o Ce cadre est opposable et évolutif.

4.2.2. AG 16 mars 2018

AG ordinaire pour l'exercice 2017 : Elle s'est réunie le 16 mars 2018 à la Maison des Associations. Elle a réuni 50 personnes qui représentaient 176 votants. Le rapport d'activité, le rapport financier et les orientations ont été adoptés à l'unanimité. Les candidatures au CA ont été élues à l'unanimité.

Le conseil d'administration a essayé de trouver une organisation pour bien associer les adhérents à l'action collective de l'association : une animation a été mise en place pour éviter la fracture entre les « sachants qui parlent » et les adhérents trouvant difficilement une place face à ce déploiement de compétences. L'idée est bien de donner aux présents l'envie de participer et de s'impliquer...

Un questionnaire a été envoyé à tous les participants à l'AG ; les retours ont permis de programmer la mise en place d'une demi-journée d'échange libre dès le vendredi après-midi précédent l'AG 2019. Elle permettra d'envisager le projet d'une demi-journée de réflexion avec l'ensemble du mouvement dans la logique des hypothèses brossées par N. Hulot. Avec le questionnement au niveau de notre association : « petits pas » ou « plus radical » ?

Conseil d'administration : 11 conseils d'administration ont fait vivre l'association. Les administrateurs participent aux réunions qui ont lieu le premier lundi de chaque mois, à l'exception du mois d'août. Des places restent disponibles, cette instance qui dirige le mouvement entre deux AG doit être forte. Elle est intéressante car elle permet à tous les participants de comprendre et de participer aux décisions. C'est aussi un moment de convivialité qui se termine toujours par un repas partagé. Les dates des CA sont publiées sur le site et dans les *épines*, tous les adhérents sont invités à participer en se signalant au préalable.



**Pièce 9. Retours sur
FAG. CA 09 04 18.ppt**

Bureaux

Le bureau collégial est composé de 6 personnes dont 2 membres payeurs et 2 membres ordonnateurs. 45 réunions ont eu lieu le lundi matin, pour la gestion quotidienne de l'association et pour la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration. Les 6 membres du bureau collégial ont participé régulièrement avec le directeur. Le bureau est ouvert aux membres du CA qui sont conviés à participer à ce temps de travail. La participation téléphonique est aussi possible

4.2.3. Ateliers

Plusieurs ateliers fonctionnent pour alimenter les actions de l'association sur différentes thématiques :

Atelier naturaliste : 12 réunions pour 2018

Atelier risques industriels : 11 réunions pour 2018

Atelier territoire : 10 réunions pour 2018

Atelier épines : 4 réunions pour 2018

Atelier énergie : 3 réunions pour 2018

Atelier carrière : 5 réunions pour 2018

Atelier déchets : 4 réunions pour 2018

Atelier eau : 4 réunions pour 2018

Atelier aménagement commercial : 4 réunions en 2018

Atelier sortir du nucléaire : 4 réunions pour 2018

Atelier jardins partagés : 5 réunions pour 2018

Atelier administration et gestion du local : 88 réunions pour 2018

Atelier transports gratuits : 3 réunions pour 2018

Ateliers dossiers suivis : 24 réunions pour 2018

Atelier grand ménage : 2 réunions pour 2018 !!! A améliorer !

Atelier habitat participatif : 1 réunion en 2018

D'autres ateliers peuvent apparaître en fonction des besoins et de l'énergie disponible...

4.2.4. Participation aux réunions fédérales

Deux administrateurs de notre association ont participé régulièrement aux réunions du groupe régional en 2018. C'est une mission difficile car les participants ne se positionnent pas sur les points proposés. Il n'y a

pas de dialogue, pas de prise en compte de notre positionnement car les décisions sont prises à la majorité. De profondes divergences sur la nouvelle organisation régionale imposée. Difficile de continuer à cautionner un fonctionnement qui n'est plus démocratique et qui semble centré sur l'organisation de l'entreprise et de ses ressources financières. Le CA n'est qu'une boîte d'enregistrement des décisions du bureau et des réunions de directeurs. Beaucoup de temps passé sur des problèmes statutaires alors que les vraies questions de politique régionale pour protéger l'environnement ne sont pas évoquées... Nous aurions besoin d'une fédération régionale qui nous permette une mobilisation d'adhérents participant à l'élaboration des différents schémas : SRADDET, plan déchets et carrières... Des membres du CA ont contribué à un audit et fait un compte rendu qui synthétise bien la position de notre association.



6 Frapna Drôme
Notes entretien aud

4.2.5. Réunions au siège de l'association

Un administrateur a étudié la réglementation générale et comment la décliner dans notre règlement intérieur. Nous pourrions nous mettre en conformité en nous inscrivant au registre public d'accessibilité. Un plan de travaux d'adaptation avec des échéances sera mis en place.

4.2.6. Historique de notre association

Une adhérente a essayé de retracer l'histoire de notre association à partir des épines et des dossiers disponibles. Le CA n'a pas pu consacrer du temps à cette initiative. Il a émis le souhait que l'histoire de notre association soit présentée comme une action collective alimentée par tout le mouvement et pas seulement à travers quelques actions portées par des individus spécialistes dont on relaterait la biographie et la bibliographie.

4.2.7. Perspective

Il faut renforcer la culture commune des adhérents de l'association et continuer à développer leur capacité à agir ensemble. Nous voulons évoluer en interne à l'image de ce que nous souhaitons pour la société. L'atelier administration et gestion doit être encore renforcé.

4.3. Participer aux commissions consultatives

4.3.1. Contexte

Frapna Drôme Nature Environnement est agréée comme association de protection de l'environnement par la préfecture. Elle dispose d'une reconnaissance réglementaire et morale qui l'amène à participer à de nombreuses commissions consultatives, départementales et locales. Tous les représentants de l'association sont exclusivement des bénévoles.

4.3.2. Commissions consultatives

Frapna Drôme Nature Environnement a été invitée à participer aux commissions suivantes en 2018 :

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
- Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) (Alixan)
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)
- Commissions locales de l'eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (3 SAGE : voir carte épines 187 page 23)
- Contrats de rivière (3 contrats ? : voir carte épines 187 page 24))
- Conférence départementale de l'eau
- Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

- Commissions Locales d'Information (2 CLI pour les établissements nucléaires)
- Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI)
- Commissions de Suivi des Sites (3 CSS)
- Comités de suivis des sites Natura 2000 (32 sites pour la Drôme). Encore des postes à pourvoir!
- Comité consultatif Réserve Naturelle (2)
- Commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
- Comités de suivi des centres d'enfouissement techniques de Saint-Sorlin-en-Valloire, de Roussas et de Chatuzange-le-Goubet...
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Atelier départemental du schéma régional gestion des déchets
- Commission départementale d'orientation agricole

Nous recherchons périodiquement des bénévoles volontaires pour siéger dans certaines commissions où nous sommes appelés. Aussi, si vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez pas à nous contacter !

4.4. Utiliser les outils de Frapna Drôme Nature Environnement : petits gestes grand changement, sentinelles de l'environnement...

4.4.1. Contexte

L'association conçoit régulièrement des outils supports à différentes animations. Petits gestes Grand changement (plusieurs jeux), pollution lumineuse, aménagement du territoire pour tous... Ils sont à la disposition des adhérents pour contribuer localement aux objectifs de l'association.

4.4.2. Dossiers suivis

Frapna Drôme Nature Environnement dispose d'un réseau d'adhérents et d'associations répartis sur tout le département. Ces correspondants permettent la mobilisation, la remontée d'information et le suivi de problématiques locales. Pour obtenir plus de remontées de terrain, régulièrement nous invitons le lecteur des *épinés* à s'impliquer dans cette action. Chaque signalement fait l'objet d'un suivi et d'un classement, informatique et écrit. Ils font l'objet de relations nombreuses avec les demandeurs et nos référents de terrain, mais aussi auprès des diverses administrations et spécialistes internes et externes pour assurer un suivi et veiller au respect des lois en vigueur. En 2018, une vingtaine de dossiers ont ainsi été traités. Pour certains, l'investissement se poursuit, avec dépôt de plainte pour deux d'entre eux. Actuellement, un groupe travaille sur ces dossiers et se réunit régulièrement tous les premiers et troisièmes lundis après-midis.

4.4.3. Perspectives

Frapna Drôme Nature Environnement devra continuer à trouver des supports accessibles à tous pour partager ses préoccupations. Devant les multiples demandes arrivant régulièrement au siège de la Frapna, un atelier Dossiers suivis s'est constitué et travaille tous les premiers et troisièmes lundis de chaque mois. Cela permet un suivi plus efficace des dossiers et un partage des compétences bien nécessaire dans les cas les plus épineux.

4.5. Relayer et encourager les initiatives locales : réseau des associations adhérentes, AMAP, jardins partagés, actions coopératives...

4.5.1. Contexte

Les actions de Frapna Drôme Nature Environnement permettent de défendre l'intérêt général et de développer des relations entre les individus au plus près de leur territoire, avec une considération globale des enjeux planétaires. L'association veut soutenir les actions qui vont dans le sens de nos valeurs et de nos orientations.

4.5.2. Jardin des Trinitaires

Le jardin partagé des Trinitaires (parc des Trinitaires à Valence) continue à fonctionner dans l'enthousiasme et rassemble tous ceux qui habitent l'agglomération valentinoise et souhaitent garder le

contact avec la terre nourricière. Un règlement a été adopté par l'atelier et validé par le CA. Des permanences se sont mises en place au Centre d'Initiation à la Nature chaque premier samedi du mois à 14h.

Malheureusement, le Dauphiné nous a appris en mars 2018 que des travaux allaient être mis en œuvre sur le parc par la Mairie.

Un mail a été adressé à la mairie pour avoir des informations. Notre objectif est d'être force de proposition pour garder un parc naturel dans lequel les interventions humaines sont limitées. Pour que cette non-intervention soit bien acceptée et même défendue par les riverains, il faut en expliquer les enjeux : une proposition est faite à la mairie de restaurer le parcours nature et reprendre les éléments transmis par notre association il y a quelques années concernant la gestion de ce parc.

Au troisième trimestre, une délégation de la mairie a reçu trois représentants de notre association pour échanger sur ce sujet. La demande de la municipalité était de remettre en question la convention qui nous attribue l'usage du centre d'initiation à la nature et d'une partie du parc. Pour quel projet ? Un budget de 700 000 euros a été voté par le conseil municipal sur trois ans pour restaurer cet espace. Notre association ne comprend pas ce qui nécessite un tel investissement et demande que ce parc devienne prioritairement un espace naturel sensible, avant la mise en œuvre de toute action. Cet espace de pleine nature au centre de Valence, préservé grâce à l'action de notre association depuis 1994, va-t-il pouvoir le rester dans l'intérêt de la biodiversité et pour le plaisir des habitants de la ville ? Les membres du CA ne sont pas d'accord sur le compte rendu écrit transmis par la Mairie de la réunion du 15/10 où il est fait état de carences, d'abandon et défaut de fonctionnement dans la gestion du parc des Trinitaires par la Frapna selon la convention établie. Les termes de cette convention ont bien été respectés par Frapna Drôme Nature Environnement et les membres du CA ne souhaitent pas la dénoncer. Un mail a été fait en réponse à ce compte rendu de réunion. Il reprend l'historique du partenariat avec les différentes municipalités et chaque point de la convention, démontrant ainsi que Frapna Drôme Nature Environnement a toujours géré ce parc en conformité avec les engagements pris lors de la signature de la convention de 1994. Notre association demande le maintien de cette convention, avec une implication de la municipalité. Mais au mois de novembre, suite à une deuxième réunion, le compte rendu ne tient pas compte de notre position et n'est encore qu'une décision unilatérale de la mairie pour dénoncer la convention (tout en affirmant d'une manière paradoxale, vouloir s'appuyer sur la connaissance de notre association qui serait « invitée » à participer à un comité de gestion de cet espace)! A ce jour, nous ne connaissons toujours pas le projet de la municipalité sur le parc : vente d'une partie de cet espace collectif à des privés, éclaircissement du parc pour faire des jeux pour les enfants, mise en œuvre d'une voie verte reliant l'Epervière à l'avenue Maurice Faure ?

Le CA décide à l'unanimité que notre association ne participera pas à la prochaine réunion de l'agenda 21 sur la biodiversité. Cette absence de dialogue constructif est d'autant plus dommageable que les administrateurs s'interrogent sur la volonté de la municipalité de prendre en compte les urgences écologiques globalement. Au moment où le GIEC appelle à une transition rapide et de grande portée, la ville de Valence continue à développer un projet qui date du siècle dernier : les voiries et infrastructures routières se développent pour laisser toujours plus d'espace aux voitures individuelles (rond-point des Couleures) alors que la mauvaise qualité de l'air pose un vrai problème de santé publique. Des places de parking supplémentaires sont en projet dans le cœur de ville (place Manouchian et Latour-Maubourg). L'habitat urbain se dégrade au bénéfice de l'habitat pavillonnaire périphérique. Les grandes surfaces sont confortées aux entrées de la ville, au détriment du commerce du centre. La ceinture verte agricole, qui aurait dû permettre une production alimentaire en circuit court, continue à disparaître sous le béton et le goudron. Sur le quartier de Mauboule, une zone humide importante a été détruite pour permettre l'installation d'une nouvelle ZAC. Le plan climat air énergie territorial de l'agglomération, piloté par un élu de la ville de Valence, est dérisoire au regard des enjeux ; le projet de géothermie développé sur Valence-le-Haut est un projet industriel aléatoire et risqué qui ne prend en compte ni l'environnement ni les utilisateurs.

Les administrateurs rappellent que l'association ne fait pas de politique partisane mais appellent désormais les élus valentinois à développer, sur les Trinitaires et sur l'ensemble de la ville, un vrai projet en faveur de l'environnement.



En octobre 2018, nous avons mené une action en partenariat sur le parc, le service réussite éducative de la ville de Valence et l'Equipée (école du cinéma d'animation de la Cartoucherie). Un film a été réalisé avec les enfants accueillis et a permis de mettre en valeur la naturalité de cet espace à préserver. (Film à visionner sur notre site internet : frapnadrome.org)

4.5.3. Atelier habitat participatif

Suite à la parution d'un article décrivant une expérience d'habitat participatif dans les *épines*, comme nous l'avons fait les années précédentes, nous avons programmé une réunion pour mutualiser les envies et les projets locaux. (Lire *épines* 194). Les nouvelles formes d'habitats enviables sont des actions à promouvoir pour permettre de restaurer l'aménagement du territoire en densifiant l'empreinte urbaine et en construisant la mixité sociale. Il s'agit de changer les représentations qui associent habitat collectif à une mauvaise qualité de vie et à une image peu valorisante.

Voilà la présentation de notre réunion : L'habitat participatif ? c'est tout à fait possible ! RDV le 21 novembre : Avant de se lancer, il faut réfléchir, échanger, mutualiser les expériences et les renseignements : et surtout, il faut se dire que c'est possible et merveilleux ! Alors, que faites-vous le mercredi 21 novembre de 18h à 20h30 ? Au siège de Frapna Drôme Nature Environnement à Valence, rejoignez tous ceux qui veulent parler d'habitat participatif dans la Drôme et l'Ardèche. Avec la présence de l'équipe du Moulin sur Volane, de l'association Eco Habitat Groupé et d'autres associations locales porteuses de projets... Une réunion sur l'habitat participatif s'est déroulée le 21 novembre 2018 au siège de notre association comme annoncée. Une vingtaine de participants, dont certains avec un projet déjà partiellement monté, ont pu échanger sur leur motivation et leurs demandes en la matière. Il reste à concrétiser la suite...

Il est prévu d'arriver à travailler en collaboration avec les associations présentes pour essayer de créer une dynamique collective au niveau des PLU et des gestionnaires de l'habitat social. Une démarche en commun va être faite pour convaincre les élus et les différentes collectivités de faciliter cette organisation d'habitat participatif. On a souligné aussi l'intérêt de ce type d'habitat pour changer les représentations et engager un autre aménagement du territoire.

4.5.4. Tour de Borne

Notre association s'est impliquée dans l'achat collectif d'un domaine sur la commune de Borne dans le Haut-Diois en 1993. La Tour, c'est donc un GFA (groupement foncier agricole) et une association qui gère un gîte. En 2018, l'association est adhérente de Frapna Drôme Nature Environnement qui soutient cette action. Cependant, compte tenu de notre engagement et mobilisation pour la préservation de la Réserve du Vercors, la mobilisation pour faire interdire la fréquentation des chemins par les véhicules à moteur dans des activités de loisir et le contexte écologique désastreux, le CA de notre association n'a pas souhaité diffuser un appel participatif pour l'achat d'un 4*4. Pour garder des relations amicales, un article a été rédigé avec l'association La Tour dans les *épines drômoises* pour continuer à faire connaître l'actualité de cette belle mobilisation collective qui aura permis de préserver ce territoire contre la chasse et la pratique des sports motorisés. (Lire *épines* 194).

4.5.5. Foire bio de Nyons

Le CEDER qui organise la foire bio de Nyons au mois de mai est une association adhérente à notre fédération. En 2018 comme pour les années précédentes, Frapna Drôme Nature Environnement a participé à cette foire avec un stand qui présente les *épines drômoises*.

4.5.6. Agriculteurs et initiatives du territoire

Frapna Drôme Nature Environnement valorise et encourage les initiatives des producteurs locaux : en 2018, la ferme des Volontoux, puis les épiceries participatives de Die et de Beaufort-sur-Gervanne auront contribué aux *épines*. Lire *épines* 194 et 195.

4.5.7. Autres

Les associations adhérentes sont sollicitées régulièrement pour diffuser leurs informations et dates d'animation sur le site Internet de Frapna Drôme Nature Environnement et sur les *épinés drômoises*.

4.5.8. Communication *épinés drômoises*



**194 Habitat
participatif.pdf**



**ED 194 La Tour de
Borne.pdf**



194 Volonteurs.pdf



**ED195 Epicerie
participatives.pdf**

4.5.9. Perspectives

Nous continuerons à promouvoir d'autres formes d'organisations collectives... Comme le dit l'édito du numéro 195 des épinés : *L'argent public devrait permettre le développement d'une économie solidaire de territoire, adaptée aux urgences écologiques. Alors, nous allons faire des trucs ensemble, revoir les priorités, sortir d'un modèle ancien désormais inadapté...*